

SOURCE	DATE DEPOT	CONTRIBUTION
Dématérialisé	26/10/2023	A quand l'aménagement de la piste piétons et vélos entre le Pont du Vidourle et l'hôtel Club en venant de l'école de voile ? un bourbier par temps de pluie et poussiéreux l'été !! Vu la faible distance env. 100m l'investissement n'imputerai pas outre mesure le budget de la ville !! dans l'attente d'une réponse a ma requête , je vous adresse mes salutations
Dématérialisé	29/10/2023	La séparation des zones piétonnes et cyclables par une materialisation au sol est obligatoire pour une entente entre les deux populations. La Grande Motte où il y a et aura beaucoup de vélos.
Dématérialisé	28/10/2023	Bonjour, dommage de ne pas envisager aussi de reconfigurer la rue des artisans qui en aurait bien besoin. Par ailleurs de nouvelles constructions ne pourraient elles pas être envisagées vers les campings face au collège et au lycée. La grande motte est une commune recherchée qui a besoin de logements plus grands et occupés à l année. Sinon le projet nous convient bien et est je pense bien appréhendé.
Dématérialisé	28/10/2023	Je suis toujours très favorable à ce projet Ville-Port qui répond à des besoins stratégiques pour La Grande-Motte. Je comprends aussi les modifications de son périmètre pour maitriser le budget malgré un contexte économique très défavorable et pour intégrer les nouvelles exigences réglementaires associées au réchauffement climatique. Je me pose néanmoins les questions suivantes : 1) Comment va être financé le nouveau budget de 68 Meurs alors que celui de 65 Meurs affiché en 2019 l'était en partie par la construction de 400 anneaux portuaires qui ne se font plus ? 2) Le nouvel emplacement de la zone technique à proximité des futurs immeubles "Colline" ne va-t-il pas créer des nuisances sonores et olfactives pour les résidents ? 3) Pourquoi les travaux d'aménagement du parking des peupliers n'ont-ils pas repris en même temps que ceux à proximité du Miramar ?
Dématérialisé	28/10/2023	Je trouve le nouveau projet mieux équilibré que le précédent, notamment par l'absence de l'empiétement de la zone technique sur la plage du début du couchant souhaits: bien distinguer les zones piétonnes des zones cyclistes . création d'une liaison piétonne et cyclistes par un pont (à imaginer, passerelle himalayenne ?) entre les 2 côtés d'entrée nautique du port la création d'une annexe de la capitainerie me parait inutile
Dématérialisé	27/10/2023	Je suis intéressée par le projet. Mes parents avaient un appartement à la grande motte et j y suis tout le temps et mon père est enterré au cimetière de la grande motte et j aimerais bien m y installer car la grande motte est ma ville d adoption
Dématérialisé	27/10/2023	Bonjour, après avoir consulté le projet remanié voici mes premiers commentaires. 1/ je préfère ce projet (2) au premier, il est plus modeste tout en restant très ambitieux. Bravo ! 2/ selon votre plan Le projet Coline est en face la grande pyramide donc que devient Lidl ? 3/ je passe très souvent devant Outremer et quand le vent vient du nord, je suis très souvent gêné par les airs pollués rejetés par leurs extracteurs d'air. La question: quand les vents viendront du sud ouest, que vont devoir respirer les habitants de la Coline ? 4/ Moi qui suis plaisancier, j'apprécie votre prévision de mettre des compteurs d'énergie et d'eau individuels sur les pannes. Pensez aussi à un meilleur réseau internet pour nous les plaisanciers, le réseau wifi actuel est une catastrophe. Merci

Dématérialisé	30/10/2023	<p>Le Projet porté par le maire concernant la <b>construction d'immeubles en lieu et place des artisans</b> situés sur la zone des artisans est une caricature de l'ancien temps. Toujours plus d'habitants, toujours plus de béton, toujours plus de voitures et de problèmes de stationnement dus au trop grand nombre. On ne comprend pas pourquoi, certains maires veulent augmenter toujours leur population au détriment des habitants. Les arguments économiques sont fallacieux ainsi que l'argument porté par le Maire de La Grande Motte qu'il faille une population plus jeune pour remplir les écoles et le collège de la ville. L'école et le collège privé d'Alzon du Grau du Roi absorbent le nombre des nouveaux élèves arrivants à La Grande Motte. Des médecins de La Grande Motte nous alertent sur le fait qu'ils ne pourront plus exercer dans des conditions raisonnables si le nombre d'habitants venait à augmenter. Ils sont déjà saturés. La pénurie de médecin en France va accentuer le phénomène. Des fonds publics vont donc servir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à ce que des promoteurs continuent à s'enrichir en poursuivant leur action de massacre du littoral,</li> <li>- à ce que des spéculateurs voient leur patrimoine augmenter,</li> <li>- à dégrader la vie des habitants de La Grande Motte.</li> </ul> <p>Des immeubles très hauts, entre 10 et 12 étages seront construits à côté de La Grande Pyramide. Ils dénatureront de manière définitive l'œuvre de Jean Balladur quoiqu'en dise le Cabinet Leclerc qui obtient la possibilité de soumettre 2 projets Ville-Port.</p> <p>Les premières réalisations qui concernent le quai Pompidou et l'avenue Robert Fage sont confondantes de l'inexpérience ou de l'incompétence de ce cabinet. A part le verbiage incompréhensible des documents de communication, les faits sont là. La minéralisation du quai côté commerçants est intenable l'été. L'implantation de palmiers qui ne font que peu d'ombre est un mauvais choix. La circulation en vélo est juste dangereuse et irrationnelle.</p> <p>La communication et l'habileté du cabinet Leclerc participent à maintenir la population dans l'ignorance. Dans le document présenté qui a du coûter fort cher à la commune, un bavardage, une communication basé sur des éléments de langage, incompréhensible pour le commun des citoyens. Comment entendre les phrases suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "une vision résiliente"?</li> <li>- "le projet Ville-Port offre un écrin urbain hautement qualitatif, un espace de balade et de rencontre confortable à toute heure de la journée"?</li> <li>- "Compléter le tissu urbain de la ville par des projets de logements, commerces et services", alors que le prix de ces logements est très élevé et que les quelques logements sociaux seront attribués avec des critères non clairement définis?</li> <li>- "Concevoir des formes urbaines inspirées de la pensée balladurienne, à savoir reconstituer une modénature qui redonne un décor à l'architecture"?</li> </ul> <p>Il faut impérativement et définitivement abandonner les constructions d'immeubles si près du rivage. La commune doit investir massivement pour atténuer les effets dus au changement climatique. Elle doit protéger les citoyens contre les tempêtes, les tsunamis, les inondations. C'est ça l'avenir immédiat. Le déni des élus à ce sujet est alarmant. La Commission Nationale de Protection de la Nature a clairement énoncé les aberrations de l'ancien projet, si peu différent du nouveau. Nos enfants ne nous pardonneraient pas de telles erreurs.</p>
Dématérialisé	31/10/2023	Propriétaire résidence WEST CITY
Dématérialisé	01/11/2023	Projet intéressant
Dématérialisé	03/11/2023	Ma remarque s'adresse aux architectes! les dernières constructions les Bâtiments à la Thalasso La Tortue , les bâtiments Av du Maréchal de Lattre de Tassigny les prévisions du dernier projet, sont sans caractère et ne correspondent pas avec l'architecture des Pyramides souhaitées par Jean Balladur . Pourquoi ne pas mettre un ou deux étages de plus pour avoir la possibilité de rendre les projets harmonieux .
Dématérialisé	03/11/2023	Point sur ce nouveau projet, informations sur l'axe de jonction du port au quartier du Couchant qui est actuellement très peu visible, dont une rénovation des allées piétonnes dans les prochaines années de ce quartier est nécessaire avec piste cyclable, enfin quid du chantier Outremer, à conserver à LGM. Ce projet doit se réaliser et sera une belle continuité après la rénovation actuelle des quais du port.
Dématérialisé	03/11/2023	Il me paraît anormal et non conforme de ne pas avoir accès aux observations des autres personnes ayant participé à la concertation. De plus il doit y avoir la possibilité de participer en gardant l'anonymat ce qui me paraît pas être le cas ici. Merci de répondre à mes interrogations sur la forme de cette concertation.

Dématérialisé	05/11/2023	<p>Ce 2ème projet est conçu pour ne pas alerter les habitants et se veut rassurant. Il promet une ville résiliente alors qu'une ville ne peut pas être dans la résilience ! Il élude les nombreuses questions qui se posent et n'apporte pas de réponses. L'argent déjà investi pour les études est trop important. Quels sont les montants ? et l'on craint les effets sur le manque d'engagement de la commune pour les réalisations qui seront nécessaires prochainement et tout simplement pour son entretien. Qui va financer les travaux ? La région et l'Etat se sont-ils engagés et pour quelles sommes ? Les événements n'encouragent pas les élus et la puissance publique à se positionner sur un projet qui n'est plus adapté au contexte actuel. Ce projet est une atteinte à l'environnement. Les risques de submersion ne sont pas raisonnablement pris en compte sur la plateforme Baumel, qui est sacrifiée à la construction d'une halle nautique, loin de la ville et peu accessible. Il est probable qu'elle sera balayée lors de prochaines tempêtes. Pour les premières réalisations, il est incroyable que les nouveaux quais soient des masses de béton avec juste quelques palmiers qui ne feront pas d'ombre. On nous dit que la ville veille à la végétalisation, mais c'est faux si on observe ces réalisations. Le discours est beau mais ne correspond pas à la réalité. Aujourd'hui le patrimoine végétal de Balladur qui est un point fort de la ville, n'est plus entretenu correctement. Confié à des sous-traitants, les arbres nouvellement plantés meurent par manque d'eau les déchets verts s'amoncellent, les arbustes ne sont pas taillés etc.... Pour résumer La Grande Motte a d'autres priorités que son environnement. D'autre part on veut absolument construire 240 logements en déplaçant les artisans. Il convient de préciser quels sont ceux qui vont s'installer dans la halle nautique. A quoi ressembleront ces immeubles, quelle sera leur hauteur, ils vont défigurer l'architecture de Balladur. Il n'est pas responsable de construire aussi près du littoral, alors que beaucoup de villes côtières pensent à repousser plus loin leurs habitants. On nous dit que l'on veut loger des familles, mais les appartements ne seront-ils pas achetés pour être des résidences secondaires, loués l'été, comme ceux de la Grande Motte. Qui va gagner à construire ainsi ? sûrement pas les habitants de la commune, qui rejettent ce projet. Le projet doit obtenir l'accord de plusieurs ministères en 2024. Si un ou plusieurs bloquent le dossier, que se passera-t-il, alors que l'on aura dépensé l'argent public pour rien ?</p>
Dématérialisé	05/11/2023	<p>Très beau projet, bravo !          Bien plus cohérent que le précédent, avec une meilleure utilisation de la presqu'île Baumel qui doit rester un emplacement de loisirs de par sa situation exceptionnelle (y mettre des hangars industriels aurait été un sacrilège).          2 observations de ma part :          - essayez de réduire au maximum la hauteur de la halle nautique : 7 mètres comme le Miramar me semblent le maximum souhaitable pour ne pas altérer le paysage et la vue. Envisagez un élargissement du bâtiment si besoin plutôt qu'une augmentation de la hauteur...          - quid des hangars qui resteront entre la colline et les jardins de la mer. Envisagez-vous un aménagement extérieur conséquent pour habiller et masquer cette verrue industrielle ? Une façade d'habillage béton avec modénatures balladuriennes ou des vagues de briques (comme l'ancien casino) me semblerait très adapté... et nécessaire pour ne pas gâcher ce beau projet !</p> <p>Merci pour toutes vos réalisations quoi qu'il en soit. Balladur serait certainement fier de voir le port ainsi réhabilité !</p>
Dématérialisé	07/11/2023	Désirant de connaître les autres avis... Merci
Dématérialisé	07/01/2023	<p>Ce projet immobilier est monstrueux, sans aucune originalité architecturale, . Il aboutit à une "miamisation" vulgaire à souhait et complètement anachronique par rapport aux enjeux du XXIème siècle sur le plan environnemental. Svp revenez sur terre!</p>
Dématérialisé	10/11/2023	<p>Bonjour ,          Y aura-t-il une bibliothèque prévue , un espace culturel dédié serait formidable dans le nouveau bâtiment construit à côté de la m'iriez en lieu et place de l'amphithéâtre garni de gradins          Cdlt</p>
Dématérialisé	11/11/2023	<p>Nous proposons une alternative au Projet Ville Port 2 :          Le SCOT impose la construction de 1300 logements d'ici 2030. COBA se termine avec 120 logements. Pourquoi ne pas construire sur un terrain en dehors de la zone technique, du côté des arènes par exemple, ou autre. On nous dit que la réserve foncière ne le permet pas, mais en cherchant bien ... COBA a bien été construit ...Et il faudrait encore plus de 900 logements !!          De ce fait, limiter les travaux du port au strict nécessaire : rehaussement des digues et rénovation de la zone de carénage. Pas de déménagement de la zone technique, mais simplement continuer la Ballade le long de la zone de carénage.          De toutes façons, GLY restant heureusement en place, car faisant partie de la notoriété de LGM , la continuité voulue initialement entre la ville et le Couchant ne pourra pas se faire dans ce nouveau projet.          Le budget ville port 1 initial a explosé, rendant son financement impossible, et son abandon. Le coût du projet ville port 2 actuellement proposé n'est pas garanti, et va également exploser à coup sûr, fragilisant les finances de la ville qui a augmenté drastiquement les impôts locaux : augmentation de l'assiette de la taxe foncière de 6,5 %, et augmentation de 40% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires !!! Qui peut garantir que les 68 millions HT seront tenus ? LGM qui est aujourd'hui la station phare du Languedoc-Roussillon ne risque-t-elle pas d'être moins attractive et de perdre son rang qui de la "Grande Moche jadis est devenue La Grande Mode" ?          Le déplacement de la zone technique dans le projet ville port 2 avec implantation d'un bâtiment entre 7 et 9 mètres va faire perdre la vue des quais vers les plages, et des plages vers le magnifique skyline des pyramides.          Enfin, quelle va être la hauteur des arbres de la "forêt "sur les quais Pompidou et Tabarly ? Seront-ils taillés régulièrement à une hauteur décente pour offrir à la fois l'ombre sur la Ballade, la vue sur les quais , la mer et les Pyramides ?</p>
Dématérialisé	12/11/2023	non à la construction de tours sur l'actuelle zone artisanale

Dématérialisé	12/11/2023	<p>La Grande Motte est une ville en avance sur son temps et unique car elle est justement hors des normes d'urbanisme que l'on retrouve ailleurs. Verdures, Accessibilité hors voiture, Architecture caractéristique pyramide droite/arrondie, Harmonie avec l'environnement... Des principes vieux de 50 ans qui pourtant sont plus que jamais d'actualités. Transformer la Grande Motte en centre commercial/industriel à ciel ouvert serait une erreur irréversible: plus d'habitants implique plus de commerces =&gt; implique plus d'infrastructures=&gt; plus de moyens =&gt; plus d'habitants etc... ET qui va payer pour ça?</p> <p>L'environnement par la coupe d'arbres et la destruction d'espaces verts pour laisser place à du béton</p> <p>La ville qui va perdre de son identité architecturale et verte pour du faux-profit court termiste.</p> <p>Les habitants qui vont voir leur ville se transformer en vulgaire satellite de banlieue et payer pour cela (impôts, sécurité, circulation, crèche, école, etc...).</p> <p>La Grande Motte doit défendre et affirmer son identité et ne pas devenir une vulgaire station sans âme. Il y a déjà assez de commerces et d'appartements vides à La Grande Motte, rien ne justifie de transformer la ville encore plus. De plus, comment avoir confiance quand on voit un immeuble récent comme "les tortues" sur la route du Grau qui est une verrue ??? SEUL immeuble de la ville en bord de cette route, et qui ne respecte absolument pas la géométrie pyramidale de la ville.</p> <p>EN résumé, pour moi si projet il y a, il doit valoriser l'existant et ne pas le compromettre. Nous possédons un trésor qu'il convient de chérir car il offre paix, nature, et équilibre. Construire massivement serait faire vaciller cet équilibre sans retour arrière possible et transformerait à terme la Grande Motte en vulgaire station/banlieue comme on en voit partout sur la côte.</p>
Dématérialisé	12/11/2023	<p>Bonsoir,</p> <p>Je suis opposé à ce projet à cause de l'artificialisation des sols et les problèmes de submersion qu'il peut accélérer.</p> <p>Ce n'est vraiment pas un projet responsable pour une ville jusqu'ici verte comme La Grande Motte!</p> <p>Merci de votre attention</p>
		<p><i>Ci-joint: Contribution à la concertation/ Convention financière (Cf PJ)</i></p> <p><b>Contribution à La Concertation---2em Projet Ville Port.---La Grande Motte .</b></p> <p>Le Cabinet Leclerc présente le Dossier de Concertation du Projet Ville-Port réduit, par suite du coût trop élevé et de diverses incompatibilités écologiques et hydrologiques du premier projet. Coût et incompatibilités avaient été mises en évidence dès la concertation sur le Premier Projet.</p> <p>La présente contribution a pour but de montrer certaines difficultés dans le cadre de la variante retenue : affectation de la moitié de la zone technique au groupe Outremer.</p> <p>Analyse du dossier présenté : 1/Programme :</p> <p>Ce dossier présente une option sur laquelle l'avis ou accord de l'industriel est indispensable et doit être joint.</p> <p>Cet accord ferait, en réalité, retarder, peut être indéfiniment, un programme de construction de 220 logements environ, prévu sur la zone qui serait réservée à l'industriel. Il dispose actuellement sur cette zone d'un permis de construire de 10 ans sur Zone amodiée. Les retombées sont faibles pour la Commune car le personnel n'y réside pas et les taxes sont encaissées par l'Agglo.. De plus, la Commune n'a pas de vocation industrielle à poursuivre après les évolutions d'Outremer. Il est vrai que la renommée acquise est mondiale</p> <p>Enfin la conjoncture commerciale de la niche des catamarans ,très favorable jusqu'à la fin 2022, est rentrée dans une période très faible par suite des évènements mondiaux, de l'augmentation du niveau d'intérêt et des prix de revient de la filière nautique.</p> <p>il est essentiel donc ,dans la suite, que l'industriel ne puisse pas se considérer comme « aménageur » au titre de la Convention Financière de mise à disposition des terrains à la Commune par l'Etat.(ci jointe) Les accords à intervenir avec l'industriel doivent garder le caractère provisoire d'une amodiation.</p> <p>Ceci a une influence sur le projet ,au niveau de la taille et nombre des hangars prévus sur Beaumel mais surtout par la division par deux du Programme de logements.</p> <p>2/ Construction de logements :</p> <p>Le SCOTT ne comporte aucune obligation de construction de logements nouveaux compte tenu de l'inexistence de terrains disponibles. Par contre 300 logements sont à rénover.</p> <p>Les constructions de logements et hangars devront respecter les principes définis par la Loi Littorale et rappelés dans le SCOTT: continuité architecturale dans le cas d'un complément de Zone bâtie ;ce principe n'est pas respecté depuis l'origine du projet Ville Port, sans qu'aucune justification soit donnée.</p>

Papier	09/11/2023	<p>L'appellation de « Colline » est trompeuse ,ainsi que le schéma figurant sur certain papier de correspondance municipale .Les nombreuses tours carrées montrées sur les vues d'artiste n'ont aucun rapport avec l'architecture voisine .  Ce point de blocage devrait trouver une solution avant le stade du Permis de construire ,facile alors à faire annuler.  Les hangars devront être limités en hauteur à 6M par utilisation de fermes surbaisées .Cette hauteur existe dans le PLU actuel sur une partie de Beaume! .  3/ Port:  Les digues extérieures doivent être renforcées ,dans la même technique, les études l'indiquent.  Par contre, les modifications des Quais n'apportent pas d'accroissement du nombre de places et sont couteuses.10 places de catamaran sont créées par déplacements de petits bateaux ,mais où sont ils replacés?  Le déplacement de la Station Service en face de la Capitainerie va produire un encombrement de trafic dangereux avec les catamarans de touristes qui naviguent à 5 nœuds au moins .Aucune réglementation n'est respectée  En conséquence ,nous demandons que le dossier de concertation soit complété où modifié sur les points évoqués plus haut, dès à présent, pour éviter des Etudes futures inutiles.</p> <p>L'acceptabilité par le public dépend de l'aspect final des constructions et de la hauteur des hangars à construire sur Beaume! qui impacte la vue « Mer » de plus de 500 appartements de » première ligne Port. »  En complément, du dossier présenté qui n'assure pas le développement du Port ,nous suggérons l'étude de l'extension à l'Est, déjà proposée dans le « Schéma Directeur» de la Ville il y a une dizaine d'année, prévue dans le Schéma Balladur et dont la zone est déjà Communale  Le financement pourrait, sans aucun doute, être assuré au besoin par le secteur privé sous forme de bail de longue durée, compte tenu des excellentes facilités d'accès de La Grande Motte au niveau européen.(avion/train/autoroute)  G -Pechard  Membre du Conseil Syndical de la Grande Pyramide Membre de l'Asssocation des Plaisanciers.  TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DES PORTS DE PLAISANCE DE LA GRANDE MOTTE/ CONVENTION FINANCIERE (CF PJ)</p>
Dématérialisé	14/11/2023	<p>Bonjour,  Ci-après mes observations sur le projet Ville-Port :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Sur les quais et tout au long de la «Ballade», il serait souhaitable d'installer un maximum de bancs publics ainsi que des toilettes publiques accessibles à l'année.</li> <li>2 – Conserver un maximum de parkings autour du port en privilégiant, en et hors saison, des emplacements pour les résidents propriétaires dans la cité.</li> <li>3 - Il est essentiel de bien gérer la hauteur des arbres plantés sur les quais et en général en bord de mer.  Les appartements bordants doivent conserver une vue dégagée sur le port et la mer ce qui en fait tout leur charme et leur valeur.  Les Ombrières sont peut-être à privilégier.  Surtout éviter les pins et les platanes qui détériorent les chaussées et masquent la vue sur la mer, comme c'est le cas au Couchant avec la trop longue allée de platanes (malades) qui va de l'allée de l'Odyssée à l'allée de l'Iliade. (au Sième étage la magnifique vue à 180° sur la mer va être masquée s'ils ne sont pas sévèrement taillés régulièrement).</li> <li>4 - Entre les points 3 (Le Miramar) et 4 (La Place du Couchant) du projet et pour une «Ballade» sereine, une clôture brise vue/anti-bruit le long de la zone de carénage éviterait, comme c'est le cas actuellement, de se faire asperger et sentir de fortes odeurs lors du nettoyage des coques des bateaux.</li> <li>5 - Ce Projet ne doit surtout pas se faire au détriment des quartiers du Couchant et de la Zone Artisanale.  - Au Couchant de nombreux trottoirs sont à refaire tout particulièrement Allée des Sables (partiellement en terre battue depuis plusieurs années) et Allée d'Athènes (défoncés par les racines). Rien à voir avec un « confort piétonnier» ni une mobilité douce surtout pour les personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.  - Développer et dynamiser aussi le commerce permanent à l'année de la Zone Artisanale (rue des Artisans), et du Couchant (av. du Maréchal Juin) zones qui ont sérieusement besoin d'êtres rajeunies.</li> <li>6 - 1249 logements neufs prévus à l'horizon 2033 !! = bétonisation du littoral.  Que fait-on de la loi Climat et Résilience qui veut tendre vers le zéro artificialisation des sols sur le littoral ?  La Grande Motte risque fort d'en perdre son attrait de ville/station balnéaire tranquille.  Merci par cette concertation de m'avoir permis de m'exprimer, en espérant que mes observations auront un écho favorable dans l'élaboration de ce projet.  Meilleures Salutations</li> </ol>
Dématérialisé	14/11/2023	<p>Ce projet beaucoup plus cohérent que le précédent me parait convenir à une certaine évolution nécessaire de la ville qui ne peut guère rester éternellement figée.  Il me parait important de ne pas sacrifier une partie de la plage du Couchant et de tenir compte des réalités économiques et industrielles telles que la présence d'OUTREMER.  A terme il serait intéressant d'envisager une liaison piétonne Est/Ouest au bout du port vers la capitainerie (la solution navette fluviale qui a existé était satisfaisante)  Bon courage à tous ceux impliqués dans ce projet.</p>
Dématérialisé	14/11/2023	<p>Très content que ce projet puisse avancer à nouveau .... Satisfait aussi qu'on puisse conserver GLY mais est il envisageable de végétaliser le toit de leur futur bâtiment pour un côté esthétique et écologique  Et deuxième observation il n'est indiqué nul part là hauteur des futurs immeubles d habitation ....</p>

Dématérialisé	15/11/2023	<p>Sur les arguments techniques et réglementaires concernant les effets délétères d'un tel projet sur l'environnement, je renvoie au rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, CNPN, du 23 novembre 2022 et au rapport du GIEC sur le risque sommersion.</p> <p>Bien que le projet ait réduit ses ambitions, en particulier sur l'augmentation de la capacité d'accueil du port, donc sur l'emprise sur la plage, le reste des arguments garde toute sa pertinence et la compétence des spécialistes du CNPN et du GIEC étant incontestable, mes arguments n'y ajouteront aucun poids.</p> <p>Par contre sur un plan plus subjectif, je vais vous dire pour quelles raisons je suis opposé à ce projet.</p> <p>1- J'ai assisté à une première réunion dite "de concertation" où on nous a expliqué qu'on ne nous demandait pas notre avis sur le fond mais sur des points de détail comme l'amarrage des bateaux par l'avant ou par l'arrière et la forme du toit de la future "Grande Halle" de l'espace Baumel. Je caricature à peine mais cette attitude irrespectueuse montrait bien que tout était déjà décidé.</p> <p>2- Les derniers permis de construire délivrés par la mairie montre que nous sommes loin de l'esprit Ballardur. Les constructions telles que le bâtiment Tortue près des tennis, la résidence Pure près de la piscine ou la résidence Cobà près du camping le Garden en sont la preuve.</p> <p>3- Les derniers grands travaux de la ville sont affligeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un quai Pompidou avec très peu d'espace vert et ouvert sur la circulation routière, alors que M. Ballardur avait expliqué pourquoi il avait surélevé la partie piétonne près des immeubles et végétalisé une séparation avec la route en contrebas ; la route est très étroite et non alignée avec le prolongement qui passe devant le Palais des Congrès et le Casino ; l'été la promenade sur ce quai est écrasante de chaleur ;</li> <li>- les mêmes remarques s'appliquent sur l'avenue Robert Fages : route trop étroite, non alignée avec la route de La Poste, minéralisation excessive (les travaux à venir vont peut-être améliorer la situation), espace piéton inutilisable sur la chaussée du côté des immeubles ;</li> <li>- la végétalisation généralisée par des palmiers n'est pas du tout en accord avec les préconisations de l'équipe d'ingénieurs agronomes de Pierre Pillet</li> </ul> <p>Ces considérations m'ont amené à prendre part à cette concertation pour déclarer mon opposition au projet Ville-Port.</p> <p>Merci d'avoir lu jusqu'à la fin cette longue diatribe.</p>
Dématérialisé	16/11/2023	<p>Le Projet Ville-Port de la Grande Motte, même modifié, me paraît constituer une hérésie environnementale et un danger pour le littoral et la ville où je réside depuis 30 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il entraînera des atteintes au caractère architectural de La Grande Motte</li> <li>- Halte à la bétonisation qui se poursuit d'ailleurs actuellement avec des constructions immobilières surgissant de parkings et des dernières zones vertes, et en outre le projet de destruction du théâtre de verdure.</li> <li>- L'espace Baumel doit être préservé pour accueillir les touristes, les baigneurs et permettre des expositions. Une ville de l'importance de La Grande Motte a besoin de ces espaces polyvalents.</li> <li>- La modification du trait de côte par le renforcement de la digue à l'ouest du port aura des conséquences écologiques sur l'écosystème marin, les déplacements des sédiments et la création de nouvelles zones d'érosion (plage du Couchant). Le phénomène de houle sera accru. Le risque de sédimentation est inconnu mais sera nécessairement aggravé.</li> <li>- La volonté de Jean Ballardur, architecte visionnaire de la Cité, doit être respectée. A cet égard, l'érection de tours à proximité de la Grande Pyramide est une aberration que des considérations d'investissement financier immobilier ne sauraient justifier.</li> </ul> <p>Du point de vue de l'urbanisme, cela paraît paradoxal d'envisager de telles constructions.</p>
Dématérialisé	17/11/2023	<p>Depuis 3 jours les plantations ont commencé, sur le parking devant l'Eden.</p> <p>Ce ne sont pas des arbres qui sont plantés, de la petite végétation, romarin etc...</p> <p>Balladur s'est battu à l'époque pour végétaliser au maximum, pittosporum, tamaris, pins, et lauriers roses.</p> <p>Les sépartions végétales de pittosporum dessinées devant la grande pyramide sont magnifiques.</p> <p>Toute l'avenue Robert Fages était bordée d'une vingtaine de palmiers magnifiques, et pas malades .</p> <p>Ou sont les 350 arbres qui doivent être plantés??</p> <p>Tout le monde se fiche de l'oeuvre cet architecte, plus rien n'est respecté, même les nouvelles constructions, surtout "La Tortue" n'est plus dans l'esprit Ballardur.</p> <p>Domage que le cabinet Ballardur soit fermé, vous auriez pu consulter le cahier des charges.</p> <p>Domage pour cette ville avant-gardiste où une multitude de détails ont été minutieusement étudiés ils y a plus de 50 ans !!</p>
Dématérialisé	17/11/2023	<p>Projet intéressant !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le quartier de la Coline sera privé ou y aura t'il des logements sociaux ?</li> </ul>

<p align="center">Dématérialisé</p>	<p align="center">17/11/2023</p>	<p><b>Observations et propositions de l'Association Grande-Motte Environnement</b>  <b>Rappel des avis antérieurs de l'AGME</b>            En 2016 l'AGME s'est opposée au 1er projet Ville-Port qui prévoyait la construction de logements de 7 étages sur les parkings Justin et Baumel, en 1ère ligne en cas de submersion.            Fin juin 2016 nous avons déposé en mairie un contre-projet accompagné d'un plan dans lequel se trouvaient, entre autres, les propositions suivantes pour aménager ce nouveau quartier qui ferait le lien entre le centre-ville et le Couchant dans le respect de l'aspect paysager et de l'esprit de Ballardur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un pôle nautique sur Baumel par transfert d'entreprises de la zone technique</li> <li>• Construction de logements sur les terrains libérés, sur la zone de hangars très dégradée avec des bâtiments dont la hauteur ne gênerait pas ceux déjà situés sur la même ligne. (Grande Pyramide). Ces immeubles, prévus pour accueillir une mixité de population et des logements de plus grande surface taille, intégreraient les commerces existants ainsi que des activités tertiaires, dont des espaces co-working afin de redynamiser la zone. La construction verticale permettrait de libérer de la surface au sol, pour des voies d'accès transversales larges et d'en faire une respiration verte entre les immeubles, l'architecture serait durable (solaire, isolation, végétalisation...).</li> </ul> <p>Par la suite l'AGME s'est opposée au projet présenté en 2021 parce qu'il entraînait des conséquences environnementales négatives certaines mais insuffisamment évaluées, voire ignorées, avec pour point critique l'agrandissement du port, l'amputation de plus de 3 ha de la plage et de la mer située à son droit, et l'installation d'une activité de production industrielle dans la zone de déferlement.            Cela a été confirmé par l'avis très défavorable du Conseil national de protection de la nature, exigeant que dans l'hypothèse d'une nouvelle présentation, le projet soit analysé par le CPN.            Observations relatives au projet remanié présenté</p> <p>L'AGME considère à la lecture du projet actuel remanié, qu'il converge vers les objectifs « zéro artificialisation nette », qu'il impacte a priori moins l'environnement, qu'il tient davantage compte des effets du changement climatique et qu'il correspond dans ses grandes lignes bien davantage aux attentes de notre association. Cependant, le projet proposé appelle de notre part les observations suivantes :</p> <p>1 : modernisation du port (p 10 et 11 du document de concertation)            D'accord sur les grands principes présentés mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les garanties que le transfert de la station d'avitaillement se fera dans les règles notamment en termes de dépollution, à quel coût.</li> <li>• Le dragage du port devra être réalisé. Le coût de cette opération est-il compris dans le budget présenté ? Il convient de mentionner que le port de la Grande Motte n'a pas saisi l'opportunité de réaliser le dragage de ses sédiments dans le cadre du plan Littoral 21, cofinancé par l'Etat et la Région à hauteur de plus de 2,76 M€ afin de lancer des opérations de dragage dans plusieurs ports d'Occitanie, dans la perspective de mutualiser les démarches pour optimiser les coûts et de développer des solutions de réemploi par l'innovation. C'est dommage.</li> </ul> <p>2 : Poursuite de l'aménagement de la « Ballade » (P 12 et 13 du document de concertation)            La phase de test depuis l'été 2023 concernant la circulation sur l'avenue Robert Fages montre la complexité du partage des modes de transport : la piste cyclable est encombrée par les piétons, la sortie de piste est dangereuse devant le Miramar, danger pour les piétons et les vélos au niveau des barrières des parkings, entraînant des incivilités et des risques d'accident. Nous proposons de faire reculer les barrières sur 2 longueurs de véhicule afin de ne pas faire obstacle au passage des vélos, et de faire passer la piste cyclable entre le quai et la façade sud du Miramar afin d'éviter de croiser les automobiles. Il convient de favoriser la circulation des piétons au bord du quai et aussi en partie haute le long de la grande pyramide et du fidji en développant une offre culturelle autour du patrimoine architectural.            Il nous semble que les espèces plantées ne constitueront pas, pour la plupart un couvert ombragé. Seuls les palmiers prédominent, malgré la plantation de quelques ins et melia. De quelle phase du projet les trois pergolas ombrières, font-elles partie ?            le projet refondu ou le projet initial ?            Nous demandons à connaître la répartition des coûts dans le projet présenté (budget pour la partie déjà réalisée et celui restant à engager pour terminer la Ballade). Les 13 000 K€ euros comprennent-ils les travaux déjà réalisées (Quai Pompidou et quai Tabarly pour partie).            Enfin, la circulation automobile doit être soigneusement analysée afin d'éviter une sur-fréquentation, et la voirie devra comporter un nombre suffisant de prises de recharge de véhicules électriques.</p> <p>3 : Presqu'île Baumel (page 14 du document de concertation)            Combien de places de stationnement seront conservées pour les usagers ?            La circulation autour des bâtiments d'activité ne doit pas complexifier le retournement des poids lourds. Par exemple en créant un sens unique autour des bâtiments pour les poids-lourds.</p> <p>4 : Articulation de l'espace GLY / colline logements : solutions alternatives page 21 du document de concertation            La présence du groupe GLY est stratégique pour l'attractivité économique de la ville. Or, il est avéré que les personnels ont du mal à se loger, mais pas eux seuls. La stabilisation de la main d'œuvre est un véritable enjeu pour tous les acteurs économiques, industriels, artisans et commerçants pérennes comme saisonniers. Les logements créés font partie de la solution sous réserve de tenir les engagements de durabilité et d'accessibilité. (scenario II : transfert partiel de la zone technique sur l'esplanade Baumel + scenario III : création d'un quartier de logements sur la partie de la zone technique libérée).            Il va de soi que les constructions de logements répondront aux meilleures normes de durabilité et notamment comporteront une offre suffisante en garages à vélo sécurisés et en nombre de bornes de rechargement électrique de véhicules. De même, une aire de compostage adaptée aux modes d'occupation des logements est indispensable.</p> <p>5 : Mise en compatibilité du document d'urbanisme            Cette étape de sécurisation administrative et juridique du projet est essentielle et sera suivie attentivement. Il est dérisoire d'imaginer qu'il suffit de modifier des documents d'urbanisme pour que la hauteur de la mer diminue.</p>
	<p align="center">20/11/2023</p>	

		<p>6 : Impact environnemental  L'autorité environnementale doit obligatoirement être saisie. Le tableau synoptique des effets pressentis et des mesures envisagées reste succinct. On ne comprend pas toujours si certaines mesures envisagées sont absolues ou relatives à la précédente version du projet.</p> <p>7 : le budget  Le dossier de consultation ne donne estimation des coûts mais aucune information sur les financements : emprunt, subventions, impôts. Il ne présente pas non plus une situation comptable sur les travaux déjà réalisés, ceux qui sont en cours alors qu'ils font partie de la présente consultation. A fortiori aucune comparaison avec un budget prévisionnel n'est communiquée.</p> <p>Conclusion : Si la version 2023 du projet ville-port semble cette fois tenir compte des réalités économiques et environnementales, nous serons attentifs dans les détails de son développement, tout comme son financement.  Nous attendons la réunion du 24 novembre pour de plus amples informations.  Pour l'Association Grande Motte Environnement, AGME, la Présidente Françoise clerc</p>
Dématérialisé	18/11/2023	<p>Je suis résident propriétaire secondaire au couchant, comme 74% des habitants je contribue par mes impôts plus que les habitants à l'année (+40% TH cette année) pour terminer le couchant n'est concerné par aucun aménagements ces dernières années contrairement au centre ville épi et port. Je suis inquiet de l'investissement du projet qui va absorber tout le budget alors que notre quartier vieillit mal.</p> <p>Concernant le projet en lui-même il valorise l'environnement immédiat du port même si la densité de la colline semble un peu importante.</p> <p>J'espère que les aménagements sur la zone artisanale resteront une vision meilleure qu'actuellement où les bâtiments mal entretenus ainsi que la rue des voiliers aux trottoirs en mauvais état. L'ensemble est hétéroclite.</p> <p>Concernant les pistes cyclables il faut les intégrer dans un schéma global au début et à la fin de l'avenue Rober Fages rien n'est prévu la zone piétonne longeant la plage du couchant est déjà saturée et la cohabitation cycliste et piéton est difficile. À ce propos même problématique en CV l'esplanade Chirac est en théorie interdite aux vélos mais rien n'est prévu pour eux.</p> <p>Le projet ville port est esthétiquement réussi mais je suis déçu que les parkings à côté du miramar aient été totalement maintenus pour des plaisanciers rares en fait (bateaux sortis 11 jours par an)</p> <p>Pollution de l'air: l'étude précise que la qualité est plutôt bonne ce qui est inquiétant. GLY rejette des résidus de vapeurs de résine il faut imposer un retraitement extérieur plus efficace que celui actuel, qui déjà se remarque par les odeurs.</p> <p>Je suis favorable au projet qui valorise la ville mais je serai vigilant aux investissements de mon quartier et j'enjoins les résidents secondaires à s'inscrire sur les listes électorales pour que le maire tienne compte de leur présence.</p>
Dématérialisé	18/11/2023	<p>Bonjour</p> <p>Tout projet de rénovation/extension/construction doit aujourd'hui, me semble-t-il, mettre en avant le respect de l'environnement et le caractère vertueux des réalisations.</p> <p>Ce projet "ville-port" gagnerait à mettre en avant ces impératifs: écoconstruction, déplacements doux, plantations, réduction des émissions de CO2, l'objectif principal de 2050 défini par les accords de Paris de 2015 étant la neutralité carbone.</p> <p>Ce projet ne pourrait-il pas être l'occasion d'engager la ville sur une limitation de la circulation (voire suppression) des véhicules particuliers et sur une vraie programmation d'allées piétonnes et de pistes cyclables en réseau permettant de relier en sécurité tous les quartiers de LGM?</p> <p>La difficulté majeure du projet est de tenter de faire cohabiter une zone technique près du littoral et un quartier de vie avec la construction de 240 logements. Les différents scénarii font état de cette difficulté. (Il n'est pas évoqué la place de Lidl et de Super U dans le projet.)</p> <p>Garder le chantier naval de Gun Boat et Outremer à LGM est bien sûr un objectif fort mais le faire cohabiter avec des logements est-ce bien réaliste ?</p> <p>Je propose que cette réflexion soit menée en concertation et en transparence avec l'entreprise GLY et tous les acteurs concernés pour la recherche de solutions qui permettent à la fois à LGM de rester à LGM et au nouveau quartier d'être un exemple de vie quotidienne saine et harmonieuse.</p> <p>La construction de 240 logements ainsi que la livraison du programme Coda demandent à ce que des infrastructures de vie quotidienne et culturelles soient réalisées : allées piétonnières et cyclables protégées pour les enfants (école et collège), médiatique ou vraie bibliothèque, etc... (La liaison entre les quartiers de LGM est difficile et non sécurisée, notamment pour les jeunes en vélo en raison de la configuration du carrefour du Pasino. Relier les quartiers de LGM passe aussi par un nouvel aménagement de ce carrefour)</p> <p>Il serait bon de préciser ce que veut dire "Miramar conforté". Il est peut-être judicieux de concevoir un projet harmonieux et de le présenter dans le cadre du projet "ville-port".</p> <p>Je vous remercie pour les documents mis à disposition et pour la facilité d'utilisation du registre dématérialisé.</p> <p>Bien cordialement</p>

Dématérialisé	18/11/2023	<p>Le projet ville - port est en fait un projet port- port qui néglige les autres quartiers de la ville notamment celui du Ponant. Pour autant ce projet port-port était nécessaire pour redonner du lustre au port qui est un quartier agréable pour tous. Le projet initial était sans doute trop ambitieux, il est maintenant à une plus juste mesure.</p> <p>Je regrette cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la restructuration des quais n'aient pas donné lieu à la création de plus d'espaces verts. Moins de voitures mais plus de béton ! Telle est l'impression première ressentie au mois de juin 2023 à l'arrêt saisonnier des travaux. Une grande déception. Il reste difficile d'imaginer le rendu final, mais c'était écrasant de chaleur l'été dernier.</li> <li>- qu'il n'ait pas été possible de créer une perspective qui permette d'aller jusqu'à la plage du couchant, en englobant de part et d'autre le Miramar et en débouchant directement sur la plage. A cet égard , j'espère que le Miramar pourra retrouver son lustre architectural et sera débarrassé de ces horribles rajouts qui défigurent son esthétique. Quelle solution pour les commerces et restaurants ? Il faut déporter les verandas en laissant le bâtiment brut de structures...</li> <li>- que le nouveau parking du quai ait été si mal pensé : les emplacements sont mal délimités, nombreuses sont les voitures qui chevauchent deux emplacements. Il faut dire que les barres métalliques d'arrêt placées au sol ne sont pas placées de façon identique ce qui provoque le désagrément cité plus haut. La sortie est difficilement accessible, il faut souvent sortir de sa voiture pour accéder à la borne, en fonction du véhicule stationné à proximité.</li> </ul> <p>Je suis satisfait du maintien de l'entreprise Outremer et Gun boat pour la vitalité du secteur et celle de notre ville. Il faudra cependant trouver le moyen de la ceinturer d'une façon agréable et de l'"invisible" aux yeux des promeneurs. Je pense que le déplacement de la zone technique sur l'esplanade Baumel sera une bonne chose et peut rendre le lieu agréable. Le parking gratuit d'entrée de la ville est une bonne chose.</p> <p>Par pitié dans les nouveaux bâtiments de la Colline, respectez l'esprit de la ville ! Les nouvelles constructions sont infâmes (La Tortue, Pure, ...) . Prévoyez des ascenseurs même pour deux ou 3 étages, une accessibilité pour les handicapés (rampe,...) et des prix raisonnables . Merci d'expliquer en quoi consistera l'achat aidé des appartements(conditions...).</p> <p>Enfin ne négligez pas le Ponant, entretenez les espaces verts, cessez de planter des platanes qui sont une plaie pour les bâtiments (poux dégradant les peintures, feuilles caduques). Faites tailler les platanes de l'allée cavalier en charmille en les maintenant à 5/6 m de haut maximum. Ne venez vous promener en voiture rue des Nefs et rue des Croisades - ou alors en 4X4 - vous y laisseriez vos cardans....</p> <p>Faites aménager le reste de la promenade entre le pont du Vidourle et l'hôtel de la mer.</p> <p>Alors on pourra parler d'un projet ville - port.</p> <p>Cordialement</p>
Dématérialisé	18/11/2023	<p>Le nouveau projet est une erreur monumentale compte tenu du changement climatique et de l'environnement.</p> <p>Il porte atteinte au caractère architectural de LGM et à l'œuvre de Balladur.</p> <p>L'espace Baumel doit être dédié à un espace polyvalent qui risquera de faire défaut dans l'avenir(baigneurs,surfeur,expositions, foires...)Contre suppression théâtre verdure voulu par Balladur.</p> <p>Quel sera l'architecture des immeubles?quelle hauteur?</p> <p>Ne devraient ils pas être allouée aux personnes qui travaillent sur LGM en priorité ou vont ils devenir des biens spéculatifs en résidences secondaires?</p> <p>Qui s'occupera de la distribution de ces logements</p> <p>Faire des logements en résidences secondaires n'apportera rien à LGM!</p> <p>Beaucoup de choses dans le projet sont optimistes quand on porte un point d'interrogation sur notre proche avenir</p> <p>Arrêtons de bétonner le littoral</p>
		<p>Bonjour</p> <p>Je joins mes commentaires qui correspondent à ceux de mon association , commentaires auxquels j'ai participé et auxquels j'adhère complètement. D'autre part je trouve étonnant et très tendancieux qu'une réunion publique sur le sujet soit organisée le jour de la fermeture de l'enquête publique.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le Projet Ville-Port de la Grande Motte, même modifié, est une hérésie environnementale et un danger pour le littoral et la ville où je réside depuis 2003/2004 et 2018 à ce jour</li> <li>2) Il entraînera des atteintes au caractère architectural de La Grande Motte.</li> <li>3) Halte à la bétonisation qui se poursuit d'ailleurs actuellement avec des constructions immobilières surgissant de parkings et des dernières zones vertes, et en outre le projet de destruction du théâtre de verdure.</li> <li>4) L'espace Baumel doit être préservé pour accueillir les touristes, les baigneurs et permettre des expositions. Une ville de l'importance de La Grande Motte a besoin de ces espaces polyvalents.</li> <li>5) La volonté de Jean Balladur, architecte visionnaire de la Cité, doit être respectée. A cet égard, l'érection de tours à proximité de la Grande Pyramide est une aberration que des considérations d'investissement financier immobilier ne sauraient justifier. Du point de vue de l'urbanisme, cela paraît paradoxal d'envisager de telles constructions.</li> <li>6) Le Maire fait peu de cas de l'avis de ses administrés en organisant la réunion publique le 24/11 à 18h30, le soir de la fin de la procédure de concertation. The show must go on... Pourtant les questions ne manquent pas. Dans le descriptif du projet, beaucoup d'éléments sont très flous .</li> <li>7) A quoi ressembleront les habitats collectifs prévus, le nombre d'étages, les hauteurs et formes des trois îlots du quartier de la Colline, l'intégration dans le paysage ?</li> <li>8) En quoi vont consister les travaux de renforcement de la digue Ouest ? Sur la sécurisation du plan d'eau, vu les estimations du GIEC sur l'élévation moyenne globale du niveau de la mer (0,71m), la valeur retenue de 2,40 m (Ngf)est insuffisante.</li> <li>9) Sur l'amélioration des services proposés aux usagers du port, comment se fera précisément le réaménagement de l'aire de mouillage à l'Ouest et celui de l'aire de carénage ? Où seront la nouvelle station de pompage raccordée au réseau d'assainissement et les nouvelles darses de levage ?</li> <li>10) Sur la presqu'île Baumel, avec la Halle nautique, où et comment seront réaménagés les espaces de stockage du CEM et du YCGM ainsi que le parking plaisanciers et visiteurs ? Quel espace pour les manifestations, régates nationales et internationales, salon du multicoque, etc. ?</li> <li>11) Flou total sur le coût et le financement du projet ainsi que sur la compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme.</li> <li>12) Quel sera le rôle du groupe GLY dans la modernisation et la pérennité des infrastructures portuaires ?</li> <li>13) Quant aux incidences sur l'environnement et le milieu marin, elles sont à approfondir.</li> <li>14) La justification du programme du projet ne respecte pas l'obligation de 1300 logements à rénover faite par le Schéma de Cohérence Territoriale. Elle repose sur la seule nécessité fantasmagique de constructions nouvelles qui, par ailleurs, contreviennent à la loi Littorale sur la continuité architecturale des formes.</li> </ol>

<p>Dématérialisé</p>	<p>18/11/2023</p>	<p>15) Sur les arguments techniques et réglementaires concernant les effets délétères d'un tel projet sur l'environnement, je renvoie au rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, CNPN, du 23 novembre 2022 et au rapport du GIEC sur le risque submersion.</p> <p>16) Bien que le projet ait réduit ses ambitions, en particulier sur l'augmentation de la capacité d'accueil du port, donc sur l'emprise sur la plage, le reste des arguments garde toute sa pertinence et la compétence des spécialistes du CNPN et du GIEC étant incontestable, mes arguments n'y ajouteront aucun poids.</p> <p>17) J'ai assisté à une première réunion dite "de concertation" où on nous a expliqué qu'on ne nous demandait pas notre avis sur le fond mais sur des points de détail comme l'amarrage des bateaux par l'avant ou par l'arrière et la forme du toit de la future "Grande Halle" de l'espace Baumel. Je caricature à peine mais cette attitude irrespectueuse montrait bien que déjà, tout était déjà décidé.</p> <p>18) Les derniers permis de construire délivrés par la mairie montre que nous sommes loin de l'esprit Balladur. Les constructions telles que le bâtiment Tortue près des tennis, la résidence Pure près de la piscine ou la résidence Cobà près du camping le Garden en sont la preuve.</p> <p>19) Les derniers grands travaux de la ville sont affligeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un quai Pompidou avec très peu d'espace vert et ouvert sur la circulation routière, alors que M. Balladur avait expliqué pourquoi il avait surélevé la partie piétonne près des immeubles et végétalisé une séparation avec la route en contrebas ; la route est très étroite et non alignée avec le prolongement qui passe devant le Palais des Congrès et le Casino ; l'été la promenade sur ce quai est écrasante de chaleur.</li> <li>- Les mêmes remarques s'appliquent sur l'avenue Robert Fages : route trop étroite, non alignée avec la route de La Poste, minéralisation excessive (les travaux à venir vont peut-être améliorer la situation), espace piéton inutilisable sur la chaussée du côté des immeubles.</li> </ul> <p>20) La végétalisation généralisée par des palmiers n'est pas du tout en accord avec les préconisations de l'équipe d'ingénieurs agronomes de Pierre Pillet</p> <p>21) Prétendre que « La Colline est une pièce manquante dans la ligne de ville, avec des nouveaux logements... » est une injure faite à Jean Balladur ; lire ses écrits sur La Grande Motte pour comprendre qu'oser qualifier cette Colline comme une « pièce manquante » est une imposture , pour tenter de justifier des constructions massives et de grande hauteur .</p> <p>22) Aucune information sur les surfaces construites, emprise au sol, nombre de tours et surtout hauteurs de celles-ci (sur un espace d'environ 40% de celui occupé par la Grande Pyramide , l'Eden et Fidji ).</p> <p>23) Le stationnement des nouveaux logements devra être prévu exclusivement à l'intérieur de chaque résidence : aucune information à ce sujet ; en sous-sol, en hauteur , où précisément ? Les 240 logements familiaux avec leurs emplacements de stationnement relèvent bien de la quadrature du cercle.</p> <p>24) Presqu'île Baumel, pôle d'excellence autour de l'activité nautique, au plus loin des habitations ; « Halle Nautique permet regroupement d'entreprises au sein d'un seul bâtiment compact, aux normes et adapté » Mais la presqu'île Baumel n'a jamais eu vocation à accueillir des constructions et encore moins d'un bâtiment compact, qui ne sera qu'une verrue visible de la mer et de toutes les parties du port .</p> <p>25) Qualité architecturale maîtrisée, validée par les architectes des Bâtiments de France (ABF). Comment imaginer que les ABF valident la construction d'un vulgaire hangar compact d'une hauteur de 9 m?</p> <p>26) Concertation du 25 octobre au 24 novembre ; mais sans aucune publicité, organisée en catimini pendant la période la plus creuse de l'année et sans les éléments chiffrés significatifs. Budget : 68 millions d'euros ht ne méritent que 3 lignes. Aucune garantie qu'il soit respecté (revoir tous les budgets présentés depuis 2017 qui ont tous explosé). Comment sont assurés les financements ? Subventions espérées mais non garanties. Emprunts ( à taux variable , juste avant la hausse des taux... sans commentaire)... ?</p> <p>27) Calendrier : fin des travaux en 2033. Douteux quand on examine tous les obstacles règlementaires, juridiques , financiers , écologiques ,esthétiques...</p> <p>28) Avenue Robert Fages: constats sur les réalisations en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de trottoirs ; les conducteurs et passagers des voitures garées le long de l'avenue Robert Fages doivent se livrer à un exercice difficile et dangereux pour sortir, et accéder à leur véhicule (et régler le parking).</li> <li>- Poubelles ; pour accéder aux poubelles il faut que les piétons empruntent la piste cyclable à leurs risques et périls, compte tenu de l'emplacement de ces poubelles.</li> <li>- Accès Parking ; les jours d'affluence, les véhicules, venant des 2 côtés de l'avenue , qui font la queue pour accéder au parking , empêchent les véhicules de sortir ; (ce qui nécessite alors de faire intervenir la gendarmerie)</li> <li>- Aire de livraison ; un camion de livraison, après s'être garé à son emplacement , bloque l'escalier d'accès ; comment s'organiser pour transporter les encombrants et accéder à l'escalier ?</li> <li>- Rénovation des Navigardes : non comprise dans le budget de 68 millions euros ; pour cette rénovation il est fait appel à la générosité publique !</li> </ul> <p>29) Le préambule du dossier qui est proposé à la concertation précise que ce projet est une démonstration de la « Ville résiliente » !Qu'est-ce qu'une « ville résiliente » et en quoi La Grande Motte est-elle justiciable de cette qualification ?</p> <p>30) Le dossier de présentation suggère qu'il s'agirait de l'acte 2 de la Mission RACINE.La Mission Racine (du nom du Conseiller d'Etat qui la présidait) a été créée par décret en juin 1963. Entre 1963 et 1983, elle a donné naissance notamment à La Grande Motte. Elle a été dissoute par décret en 1983. Prétendre que le maire aurait mission de prolonger cette mission est donc un abus de langage et une commodité fallacieuse de communication.</p> <p>31) Ce projet « dresse une perspective d'évolution respectueuse du geste balladurien ». Les quelques constructions qui ont été réalisées avec des permis de construire délivrés par l'actuelle municipalité peinent à nous convaincre que « l'esprit Balladur » est toujours une priorité ! En quoi « le geste balladurien » nécessite-t-il une modernisation ?</p> <p>32) Il semble que M.le maire n'ait pas pris connaissance des informations que le Préfet de Région a récemment communiquées à la Presse régionale sur les priorités qui seront assignées à la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de crédits destinés à préciser les mesures à prendre pour protéger les stations littorales des effets du réchauffement climatique. En d'autres termes, cette décision est contraire à, la modification du PPRI que le maire avait sollicitée et obtenue pour faciliter la réalisation du projet Ville-Port 1(notamment l'extension du port). Cette modification est de toute façon devenue inutile aujourd'hui dès lors que l'extension du port est abandonnée mais elle demeure problématique car elle fragilise la protection des résidences de première et seconde ligne de la station. C'est bien l'objectif du recours devant le Tribunal administrative, déposé par la Vigie Citoyenne.</li> </ul> <p>33) Les services de l'Etat entendent renforcer les interdictions de construction dans la zone littorale. Quid de l'implantation des activités de construction navale (qui sont des ICPE) au plus près de la mer ? Quid des constructions de La Colline ?</p> <p>34) Les services de l'Etat entendent privilégier les réhabilitations de l'ancien en favorisant les agrandissements d'appartements en vue d'en faire des résidences principales. Il est donc clair que la recherche d'une augmentation de la population permanente, si tant est qu'elle soit aussi stratégique que le prétend le maire, devra s'appliquer à ce programme.</p> <p>35) « Le projet VILLE-PORT, pensé pour les enjeux de 2050 ». Monsieur le maire peut-il préciser quel sont les caractéristiques d'une année 2050 au bénéfice de laquelle il conviendrait de se préparer aujourd'hui ? Dans le cas où il n'aurait pas de réponse claire à cette question, nous lui suggérons de lire l'article écrit par Gala JACQUIN à partir de données du BRGM et du GIEC et paru dans le JOURNAL TOULOUSAIN le 08 Novembre 2023. Le projet VILLE-PORT 2 ne peut être poursuivi sans que des réponses claires aient été données à ces questions.</p> <p>36) Si, Monsieur le Maire souhaite attacher son nom à la station comme Racine et Balladur l'ont fait avant lui, nous lui suggérons de privilégier la maintenance des quartiers qui sont aujourd'hui laissés à l'abandon (bien que les villégiateurs continuent pourtant d'y acquitter la taxe d'habitation) au profit du Centre qui a droit à toutes les attentions.</p>
----------------------	-------------------	--

Dématérialisé	18/11/2023	<p>Il est évident que toute ville doit évoluer, mais ce projet de Monsieur le Maire ne devrait pas prendre la priorité sur le maintien en état décent de l'oeuvre de Jean Balladur et mettre en danger nos finances publiques.</p> <p>Mais il est aussi évident que la priorité revienne à satisfaire les autres besoins tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. allées piétons/cyclistes déformées ou détruites et dangereuses</li> <li>. poubelles et détritiques à tous les coins de rues avec des bacs à déchets qui "fleurissent" de plus en plus devant les propriétés</li> <li>. manque d'entretien annuel des arbres et haies</li> <li>. incivilités de nos amis les chiens</li> <li>. vidages sauvages de piscines dans les allées</li> <li>. non respect des permis de construire (accordés ou non ?)</li> <li>. restriction sur les places accordées au repas de fin d'année des Anciens, remplacées par une boîte de chocolats pour les retardataires</li> <li>. etc...</li> </ul>
Dématérialisé	18/11/2023	<p>Ce 2ème projet me semble bien conçu, surtout le déménagement de la zone industrielle. La grande motte manque de logements plus grands pour y attirer des familles. La résidence COBA est une très belle réalisation.</p> <p>Dans la foulée et du fait de l'augmentation prévue de la population dans la commune, pourrait-on prévoir un réaménagement de la zone artisanale et un agrandissement des surfaces commerciales.</p> <p>Serait-il aussi envisageable de créer un centre médical regroupant diverses professions médicales, centre attenant à ce projet ou à proximité.</p> <p>Les récentes réalisations vont dans la bonne direction, nos encouragements à notre maire et à son équipe afin de poursuivre et de développer ce nouveau projet.</p>
Dématérialisé	18/11/2023	<p>Le projet me semble en décalage sur certains points avec la réalité climatique à venir ainsi qu'environnementale et je réside à Igm depuis 1990</p> <p>Sur le plan architectural et sans projet défini et précis il portera atteinte à l'esprit Balladurien, on le voit déjà sur les dernières constructions en cours.</p> <p>L'espace Baumel est un espace privilégié qu'il faut au contraire sauvegarder et non pas industrialiser car il est un espace rare et polyvalent qui peut recevoir baigneurs, surfeurs mais aussi en plein centre foires, expositions, lieux à thème, fêtes diverses par sa surface et son accessibilité facile et proche.</p> <p>Il faut vraiment l'épargner et le préserver</p> <p>La suppression du théâtre de verdure pour être remplacé par un immeuble est une atteinte à l'oeuvre de Balladur, comment peut-on faire cela...?</p> <p>A quoi ressemblera l'architecture des 240 logements prévus? Quelle hauteur auront-ils?</p> <p>A qui vont-ils être alloués? Normalement ils devraient aller à des personnes travaillant sur la grande motte (ce qui soulagerait pas mal de commerçants, artisans et entrepreneurs)</p> <p>Mais qu'en sera-t-il? Qui veillera à cette politique de distribution? certainement pas les promoteurs qui les auront construits! Alors vont-ils à leur tour devenir des biens immobiliers spéculatifs... et des résidences secondaires? Alors tout ça... pour devenir ça... vraiment pas la peine!</p> <p>On ne voudrait pas que des promesses et des souhaits</p> <p>en cette période climatique tourmentée restons prudents sur l'essentiel ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire et commençons par ne pas délaisser certains quartiers en matière de nettoyage et d'entretien urbain</p>
Dématérialisé	19/11/2023	<p>Bonjour, l'espace Baumel doit être préservé pour accueillir les touristes, des constructions sur cet emplacement sont très préjudiciables pour l'environnement.</p> <p>L'installation d'un bâtiment va provoquer une verrue de plus dans le paysage du port.</p> <p>Sincèrement</p>
Dématérialisé	19/11/2023	<p>Le Projet Ville-Port de la Grande Motte, même modifié, est une hérésie environnementale et un danger pour le littoral et la ville.</p> <p>Au-delà des affirmations architecturales erronées et malhonnêtes qui figurent dans le projet (voir de nombreuses autres contributions sur le registre), le projet Ville-Port est un projet particulièrement dangereux et aberrant</p> <p>Le Conseil National de la Protection de la Nature du 23 Novembre 2022 a clairement estimé que le projet initial mettait en cause l'équilibre environnemental fragile actuel et entraînerait des conséquences écologiques lourdes. Ce projet réduit reste dangereux car il continue à impacter significativement le trait de côte et va provoquer des travaux importants.</p> <p>Le CIEC a rendu des conclusions sur les risques de submersion en Méditerranée sans équivoque. Les aménagements projetés sur l'espace Baumel vont complexifier la protection de la façade littorale et augmenter les risques à la fois de dégâts matériels mais aussi humains.</p> <p>L'UNESCO affirme que les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami en Méditerranée dans les 30 prochaines années est proche de 100%. Ce projet va positionner en front de mer des installations industrielles et artisanales dont la destruction pourrait s'avérer non seulement coûteuse mais aussi dangereuse pour les habitants de la Grande Motte.</p> <p>Ce projet même réduit par rapport au projet initial n'en demeure pas moins absurde.</p> <p>Le financement du projet est flou et grèvera sans aucun doute les finances de La Grande Motte alors que des frais importants devront être assumés à cause de réchauffement climatique.</p> <p>Le stationnement des nouveaux logements n'est pas décrit.</p> <p>240 logements, ce sont probablement plus de 400 véhicules qu'il faudra gérer en plus. On dirait que les porteurs du projet n'habitent pas la Grande Motte ou bien n'ont pas de voiture pour traiter cette question très approximativement.</p> <p>La presqu'île Baumel mérite un autre traitement architectural que la construction d'un hangar qui sera une véritable verrue visible de la mer et de toutes les parties du port.</p> <p>Des bâtiments aussi hauts que la grande Pyramide vont manifestement casser l'harmonie architecturale voulue par Jean Balladur. La bétonisation et les recettes fiscales ne font pas une oeuvre architecturale, mais malheureusement peuvent la détruire lorsqu'elle existe.</p> <p>Ce projet va à l'encontre de tout ce qui est dit et tout ce qui doit être fait face au réchauffement climatique. La Grande Motte ne doit pas devenir pour les générations futures l'exemple d'une aberration environnementale.</p>
Dématérialisé	19/11/2023	<p>Bonjour, le maintien des activités industrielles nautiques est essentiel pour dynamiser la ville. Comment sera gérée la circulation des bateaux pour les chantiers Outremer et Gunboat? Il est nécessaire de prévoir les accès pour les semi-remorques qui livrent tout ou partie des équipements ainsi que les manœuvres pour déplacer les bateaux sur zone.</p> <p>La question est identique pour les autres acteurs tels que Nauticap</p>

Dématérialisé	19/11/2023	<p>J'ai le regret de signifier mon opposition au nouveau projet Ville-port actuellement porté à l'information du Public.</p> <p>Il paraît évident que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déplacer des usines et/ou des hangars d'entreprises à proximité immédiate du bord de mer fait courir des risques importants à la vie marine. De plus, toute la collectivité devra payer et porter assistance lorsqu'un coup de mer, une tempête ou autre aura lieu.</li> <li>2. Des vies humaines (employés, pompiers, sauveteurs, ...) seraient mises en danger à chaque tempête. Pour les protéger nous devrions alors mettre en place des plans stratégiques de préventions des risques. Autrement dit, créer un risque là où il n'y en avait pas avant.</li> <li>3. Nous sommes en 2023 et j'espérerais que nous aurions collectivement appris des événements après les catastrophes générées par des tempêtes comme Xynthia.</li> <li>4. La mer et les plages sont des espaces naturels ouverts au public que nous devons protéger. La construction d'usines, de hangars ou autres industries à proximité immédiate de ces espaces naturels est un contre-sens. Aucune famille ne souhaite venir à la plage pour sentir les produits chimiques, prendre des risques pour ses enfants à cause de la pollution.</li> <li>5. Il n'est pas pensable d'autoriser l'installation d'usines/de hangars d'entreprises/d'un pôle d'excellence dans une zone de submersion marine évidente, alors que des événements catastrophiques récents (drame de la Faute-sur-mer en 2010) militent pour une prise en considération accrue de tels risques.</li> </ol> <p>Comme le dit très bien une autre personne dans le registre : « quand le vent vient du nord, je suis très souvent gêné par les airs pollués rejetés par leurs extracteurs d'air. La question: quand les vents viendront du sud ouest, que vont devoir respirer les habitants de la Coline ? »</p> <p>Je souhaite également par le présent avis que soit légalement conservé que l'on pouvait prévoir et que les autorités en charge avaient connaissance des risques de ce projet.</p> <p>Qu'en l'état, soit également consigné que le Maire Stéphan ROSSIGNOL qui porte ce projet devra être tenu responsable à titre individuel comme dans ses fonctions car il a connaissance de ces risques en amont du lancement de son projet.</p> <p>L'argumentaire ci-dessus consigné par la registre dématérialisé pourra être utilisé à charge dans l'éventualité d'un procès par toutes personnes ou entreprises subissant un dommage du fait du projet porté par Stéphan ROSSIGNOL.</p>
Dématérialisé	19/11/2023	<p>Un second projet qui, tel que présenté dans la gazette de la ville, ne sert qu'à rassurer et éblouir les habitants.</p> <p>Il élude pourtant de nombreuses questions :</p> <p>_ Que vont devenir les entreprises Outremer et Gunboat si elles sont délogées de leur zone actuelle?</p> <p>Je pensais naïvement qu'une ville avait besoin d'entreprises aux reins solides pour prospérer. Mais sans doute la commune est-elle assez riche.</p> <p>_ Aucune information n'est donnée quant aux coûts réels du projet et quels en sont les acteurs financiers : subventions? Emprunts? Pour quelle durée ? A quels taux ? Les nombreuses déclarations du maire sur le coût au cours des années et de ses « articles » dans le Midi Libre ont toujours changé !</p> <p>Le budget annoncé de 68 millions d'euros semble dérisoire après les dires changeants du maire qui avaient vu le précédent budget exploser. Il n'y aucune garantie que le budget soit respecté.</p> <p>_ L'esplanade Jean Baumel sera dévouée à la nouvelle halle nautique. Cependant cette halle n'a jamais eu pour vocation d'accueillir un bâtiment compact visible depuis les immeubles ...dont la Colline ! Quid des risque de submersion et de montée des eaux.</p> <p>Il est aussi fort dommage de priver vacanciers et visiteurs d'un large parking à deux pas de la mer.</p> <p>Le nouveau parking ne tient pas compte des personnes à mobilité réduite ou trop âgées pour se déplacer.</p> <p>Où se dérouleront les événements annuels telles que les foires?</p> <p>_ Le projet de la Colline reste étrangement opaque. Combien d'immeubles seront construits ? Pour quelle emprise au sol ?</p> <p>L'argument « familial » avancé par la mairie est une supercherie. Combien de familles, hors logements aidés, pourront ou voudront s'installer dans un appartement? Il n'y a qu'à consulter les prix demandés pour la nouvelle construction le Coba pour comprendre que beaucoup de familles n'y auront financièrement pas accès.</p> <p>Qu'en est-il de l'obligation de 1300 logements à rénover faite par le Schéma de Cohérence Territoriale? La Colline n'est qu'un projet immobilier de plus.</p> <p>_ Les dernières interventions de la mairie pour rénover la ville sont décevantes :</p> <p>Le revêtement de l'esplanade Chirac est déjà sale et semble avoir été posée il y a quinze ans déjà ... et non deux!</p> <p>Le rétrécissement de l'avenue Robert Fages ... pardon, l'apaisement de la circulation, pour parler à la manière de la mairie, est une véritable catastrophe : bouchons au feu rouge, aucune voie pour laisser passer les secours, véhicules bloqués à l'entrée du parking entraînant encore des bouchons, trottoirs trop hauts (neuf voitures ont crevé leurs pneus en un seul mois d'été).</p>
Papier	20/11/2023	<p>Ne pouvant être présent à la réunion publique de concertation, j'ai consulté rapidement le dossier... Je ne (???) pour la concertation de la plage du Couchant côté port. Une question reste: concernant le secteur de séparatuer/ d'entretien des bateaux des particuliers/ sur les nuisances de bruit/ et surtout produits chimiques etc. vaporisés qui se confronteront avec les usagers de la Ballade...</p>

Papier	20/11/2023	<p><b>Remarques concernant la concertation , du 25 octobre au 24 novembre 2023 - La Grande Motte</b></p> <p>Prétendre que (( La Colline est une pièce manquante dans la ligne de ville' avec des nouveaux logements... » est une injure faite à Jean Balladur ; lire ses écrits sur la Grande Motte pour comprendre qu'oser qualifier cette Colline comme une « pièce manquante » est une imposture, pour tenter de justifier des constructions massives et de grande hauteur .</p> <p>Le stationnement des nouveaux logements devra être prévu exclusivement à l'intérieur de chaque résidence :</p> <p>Aucune information à ce sujet; en sous-sol, en hauteur, où précisément?</p> <p>Les 240 logements familiaux avec leurs emplacements de stationnement relèvent bien de la quadrature du cercle</p> <p>Point 5 : « Presqu'île Baume!, pôle d'excellence autour de l'activité nautique, au plus loin des habitations»; « Halle Nautique permet regroupement d'entreprises au sein d'un seul bâtiment compact, aux normes et adapté » .</p> <p>Mais la presqu'île Baume! n'a jamais eu vocation à accueillir des constructions et encore moins un bâtiment compact qui ne sera qu'une verrue visible de la mer et de toutes les parties du port.</p> <p>Point 8 : Plus de 240 logements pour des familles:</p> <p>Aucune information sur surfaces construites, emprise au sol, nombre de tours et surtout hauteurs de celles-ci (sur un espace d'environ 40% de celui occupé par la Grande Pyramide, l'Eden et Fidji ).</p> <p>Qualité architecturale maîtrisée , validée par l'ABF</p> <p>Comment imaginer que les ABF valident la construction d'un vulgaire hangar compact d'une hauteur de 7 à 9 m, et d'une superficie inconnue, sur un terrain inconstructible ?</p> <p>Concertation du 25 octobre au 24 novembre; mais sans aucune publicité, organisée en catimini pendant la période la plus creuse de l'année et sans les éléments chiffrés significatifs .</p> <p>Budget : 68 millions eur ht ne mérite que 3 lignes</p> <p>Aucune garantie qu'il soit respecté (revoir tous les budgets présentés depuis 2017 qui ont tous explosé)</p> <p>Comment sont assurés les financements? Subventions espérées mais non garanties . Emprunts ( à taux variable, juste avant la hausse des taux... sans commentaire)... ?</p> <p>Calendrier: fin des travaux en 2033</p> <p>Douteux quand on examine tous les obstacles règlementaires, juridiques, financiers, écologiques ,esthétiques... Et belle promesse de 10 ans de travaux supplémentaires avec toutes leurs nuisances.</p> <p>Avenue Robert Fages; constats sur les réalisations en cours</p> <p>Absence de trottoirs ; les conducteurs et passagers des voitures garées le long de l'avenue Robert Fages doivent se livrer à un exercice difficile et dangereux pour sortir, et accéder à leur véhicule (et régler le parking).</p> <p>Poubelles; pour accéder aux poubelles il faut que les piétons empruntent la piste cyclable à leurs risques et périls , compte tenu de l'emplacement de ces poubelles .</p> <p>Accès Parking; les jours d'affluence, les véhicules, venant des 2 côtés de l'avenue, qui font la queue pour accéder au parking, empêchent les véhicules de sortir; (ce qui nécessite alors de faire intervenir la gendarmerie)</p> <p>Aire de livraison; un camion de livraison, après s'être garé à son emplacement, bloque l'escalier d'accès; comment s'organiser pour transporter les encombrants et accéder à l'escalier?</p> <p>Rénovation des Navigardes : non comprise dans le budget de 68 millions eur; pour cette rénovation il est fait appel à la générosité publique !</p> <p>Résumé et conclusion : Aucune information chiffrée concernant les immeubles IMH ou IGH ( m2 construits , nombre de tours , hauteurs , emprise au sol ...), leurs parkings. Gabarit du hangar (Halle Nautique) inconnu, alors que le terrain est inconstructible .</p> <p>Ces 2 projets , de plus de 240 logements et halle nautique , sont totalement irréalistes , contraires à toutes les règles ; ils trahiraient l'œuvre de Jean Balladur et défigureraient définitivement la Grande Motte.</p> <p><i>Pascal ROUSSEAU - 64 rue Vieille du Temple - 75003 Paris et propriétaire à La Grande Motte depuis plus de 30 ans</i></p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Quelques réflexions sur le projet ville port 2eme version, malgré, une plaquette très succincte.</p> <p>Sur l'aspect général du projet.</p> <p>Du béton, du bitume encore du béton, toujours plus de béton.</p> <p>Les mots employés sont ronflants ; désimperméabilisation, renaturation, verdissement ... mais la réalité est toute autre</p> <p>Sur la partie réalisée et en cours sur le quai Pompidou et l'avenue Fages, nous ne pouvons que constater la bétonisation. Ce matin, 19 novembre, il faisait très chaud sur le quai Pompidou, qu'en sera-t-il durant les mois d'été ? Un espace étouffant, croulant sous une chaleur irrespirable, de jour comme de nuit.</p> <p>La municipalité ne tient aucun compte des changements climatiques et nous condamne à suffoquer. Ce ne sont pas les quelques palmiers ou les ridicules pergolas installées à proximité d'un carrefour qui y changeront quelques choses. Nous sommes loin de la promesse de 30% d'artificialisé pour 70% d'espaces naturels.</p> <p>Sur l'avenue Fages, la fameuse bal « l » ade tant vantée longe un parking de plusieurs centaines de places de stationnement. La encore, du béton, toujours du béton et point de poumon vert en vue.</p> <p>Avec le passif, sur la partie réalisée, comment faire confiance aux promesses quant aux tranches à venir ?</p> <p>Sur l'aspect financier.</p> <p>On nous parle d'un budget de 68 millions HORS TAXES, ce qui représente un coût pour la commune de 81,6 millions d'euros.</p> <p>Le coût du projet initial a plus que doublé entre son estimation initiale et le dernier montant communiqué qui atteignait le montant astronomique de 145 millions d'euros.</p> <p>Là encore comment faire confiance à une municipalité qui nous a montré son incapacité à être transparente ?</p> <p>Sur les 68 millions annoncés ;</p> <p>25 millions concernent la rénovation et la modernisation des infrastructures du port et de l'aire de carénage.</p> <p>Dans son récent rapport, la cour régionale des comptes a épinglé la municipalité en lui reprochant de faire payer au contribuable Grand-Mottois les équipements du port.</p> <p>Le port fait l'objet d'un budget séparé et ces investissements devraient être portés par ce budget et payés exclusivement par leurs utilisateurs.</p> <p>Est-il normal que le contribuable Grand-Mottois paye des millions d'euros pour des travaux sur l'aire de carénage ?</p>

		<p>Travaux bénéficiant principalement à des professionnels. Ce sont à eux, utilisateurs, et à eux seuls de financer ces travaux au travers de redevances.</p> <p>Idem, pour les 30 millions d'euros qui serviront principalement à aménager la presqu'île Baumel, la halle nautique et l'usine Outremer GLY, des sanitaires pour les seuls plaisanciers... Les utilisateurs doivent être les financeurs au travers de redevances et au final le coût doit être nul pour les contribuables Grand-Mottois qui n'ont pas tous des bateaux, loin de là.</p> <p>Dans sa plaquette, le maire dit vouloir réunir le quartier du couchant au centre-ville. Mais il laisse en place une immense usine polluante, utilisant des matières allergisantes entre les deux. Drôle de façon de réunir les quartiers. Au minimum, il faudrait prévoir une intégration « paysagère » de ces installations, afin de les fondre dans le paysage.</p> <p>Quid de la construction de 240 logements « accessibles ».</p> <p>Les récentes constructions ; la tortue, pure, coba sont en totale contradiction avec la vision Ballardurienne.</p> <p>A-t-on besoin de nouvelles constructions, alors que nous avons plus de 9000 studios dont une partie non négligeable sont en quasi-abandon. Ne vaudrait-il pas mieux encourager au regroupement, à la rénovation du bâti existant ? Certes cela est plus difficile que de bétonner de nouvelles terres, mais à terme, cela permettra une revitalisation du cœur de ville. Alors commençons aujourd'hui ce chantier.</p> <p>Ce projet doit être combattu, merci au Conseil National de la Protection de la Nature, qui par son courageux avis négatif a mis un terme à la première version.</p> <p>Dernier point. Dans le dossier de concertation, aucune information concernant le plan de financement.</p> <p>Des dépenses, beaucoup de dépenses, mais aucune recette d'annoncer et aucun plan de financement prévisionnel. C'est pourtant un élément clé afin d'évaluer la faisabilité du projet et son impact sur les futurs impôts des Grand-Mottois et les services rendus à la population.</p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Bonjour</p> <p>J'ai bien cherché et je n'ai toujours pas trouvé l'intérêt de construire 240 logements sur la zone du Lidl !</p> <p>Vous pensez sincèrement que des familles vont venir au bord de la mer s'entasser dans une tour ? Sans parking ? Avec les bruits et les odeurs des garages à bateaux ?</p> <p>Et quid de la laideur des tours à côté de l'emblématique grande pyramide ? Non non et non ! Il y a tant à faire pour aider les propriétaires actuels à rénover et agrandir les appartements actuels !</p> <p>Et vous pensez sincèrement qu'on va encore se coltiner des travaux jusqu'en 2033 ?</p> <p>Ouf petit espoir les municipales sont bien avant . Nous réfléchissons sérieusement à nous inscrire à La grande motte sur les listes électorales et inverser notre lieu de résidence.</p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Bonjour, où peut-on trouver un budget détaillé et réaliste sur le projet ? Quel sera le financement ? Quelles hypothèses sur la dette du projet et son retour sur investissement ? Quelles seront les conséquences à court, moyen et long terme sur la fiscalité des contribuables Grand-Mottois</p> <p>La ville ne risque-t-elle pas de devenir un chantier permanent qui la défigure pendant des décennies ? Quelles sont les conséquences des travaux sur le tourisme ?</p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Je viens à la Grande-Motte depuis des décennies et je suis totalement hostile au projet ville-</p> <p>Construire une halle nautique sur le port est une hérésie au vu des enjeux environnementaux du 21ème siècle (voir le rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, CNPN, du 23 novembre 2022 et le rapport du GIEC sur le risque de submersion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Grande-Motte est une cité balnéaire, pas industrielle</li> <li>- L'espace Baumel doit être préservé pour accueillir les touristes, les baigneurs et permettre des expositions. Une ville de l'importance de La Grande Motte a besoin de ces espaces polyvalents.</li> </ul> <p>La halle nautique sera une verrue visible de la mer et de toutes les parties du port .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Halte à la bétonisation qui se poursuit d'ailleurs actuellement avec des constructions immobilières surgissant de parkings et des dernières zones vertes, et en outre le projet de destruction du théâtre de verdure.</li> <li>- Le projet ville-port est contraire à l'esprit de Ballardur</li> <li>- Les services de l'Etat entendent renforcer les interdictions de construction dans la zone littorale. Quid de l'implantation des activités de construction navale (qui sont des ICPE) au plus près de la mer ? Quid des constructions de La Colline ?</li> </ul> <p>Rien à vous</p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Je viens tous les années en vacances à la Grande-Motte.</p> <p>Je fais du surf et j'aime la nature.</p> <p>Je ne veux pas que vous construisiez un hangar à l'esplanade Baumel.</p> <p>Ce n'est pas bon pour l'environnement et ce sera moche.</p> <p>Marco Schaadt</p>
Dématérialisé	20/11/2023	<p>Construire une halle nautique sur le port est une hérésie au vu des enjeux environnementaux du 21ème siècle (voir le rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, CNPN, du 23 novembre 2022 et le rapport du GIEC sur le risque de submersion.</p> <p>La Grande-Motte est une cité balnéaire, pas industrielle.</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>Bonjour</p> <p>la réduction du projet Ville-Port par rapport à l'origine est un signe positif.</p> <p>Cependant, ce projet reste trop "pharaonique" et dispendieux.</p> <p>Une question fondamentale est de préparer la Grande Motte à l'élévation du niveau de la mer à cause du réchauffement climatique. Il en est fait mention dans le nouveau projet, mais est-ce bien pris en compte, ce n'est pas sûr.</p> <p>La végétalisation projetée elle aussi ne prend pas suffisamment en compte le réchauffement climatique : ce ne sont pas des palmiers qui vont apporter des ombrages !</p> <p>Il n'est pas très clairement expliqué en quoi les nouveaux bâtiments de logement ne vont pas altérer la "ligne de ciel" (skyline) de la station...Leur hauteur n'est pas précisée, leur style architectural non plus...</p> <p>Est-ce que l'esplanade Baumel s'intégrera bien dans le paysage, ce n'est pas garanti !</p> <p>Bref, de même que le projet a été réduit par rapport à l'origine, il faudrait encore le réduire pour des questions de coûts et le préciser pour en garantir la fidélité au projet Ballardur initial de la station.</p> <p>Et il faudrait voir de ne pas abuser des moyens que donne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ! vous allez augmenter de 40% cette taxe en 2024, c'est infâme !</p> <p>L'entretien des rues, même dans le Centre en été, laisse à désirer !</p> <p>La Grande Motte a beaucoup de succès actuellement (ce n'est plus comme dans les années 90) et il importe de ne pas altérer ce succès par des nouvelles constructions disparates...</p> <p>Bien cordialement</p>

Dématérialisé	21/11/2023	<p>REFLEXIONS SUR LE PROJET VILLE PORT-2 à LA GRANDE MOTTE          Nous avons décelé 3 points principaux, à analyser concernant ce projet.          1- Implantation des artisans sur la presqu'île BAUMEL          2- La construction de 250 logements, environ sur l'emplacement de la zone artisanale actuelle.          3- Le théâtre de verdure en centre ville.</p> <p>L'ESPACE BAUMEL          Destiné à la reconstruction des ateliers artisanaux. Avec une hauteur permise de 9m de hauteur (3 niveaux !).          La presqu'île reçoit actuellement différentes activités :          La plus agréable c'est bien sur la balade des surfs dans le ciel. Spectacle magnifique que l'on peut voir depuis les quais, tout autour du port et notamment depuis les terrasses des cafés et restaurants où les touristes et même les habitants de LGM se reposent. Ils bénéficient d'une vue magnifique jusqu'à la colline de Sète.          Cette presqu'île permet également de se baigner dans un cadre très agréable. N'oublions pas que J.Balladur, notre illustre architecte, était très attentif à la possibilité pour tous les Grands Mottois de bénéficier des plages que l'on ne retrouve pas ailleurs, en aussi grande surface qu'à La GRANDE MOTTE.          Mais il ne faut pas oublier non plus l'accueil de temps à autres d'expositions diverses, indispensables à une grande ville comme la notre, surtout le salon du multicoque « le fleuron » !!! Qui attire bien évidemment les futurs plaisanciers,          Enfin, chacun sait qu'une desserte en impasse n'est pas du tout favorable au commerce quel qu'il soit.          Donc à éviter impérativement.</p> <p>CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS          La construction de 250 logements bien trop hauts devant la Grande Pyramide. Balladur en avait fait le signal de LGM, le « clocher ! ». Par ailleurs il ne voulait pas d'immeuble tour (voir sa Vidéo où il efface celle-ci. Il avait imaginé du côté Est des bâtiments en forme de pyramide et coté Ouest des bâtiments tout en courbes (formes féminines). Que deviennent toutes ces idées originales ?          LE THEATRE DE VERDURE Ce théâtre situé en centre ville a bien des avantages. Il y est fort sympathique et donne un grand espace ouvert près de l'Hôtel de ville et de l'église avec de la verdure, une des volontés forte de Jean Balladur. Rien de comparable avec le Palais des congrès complètement fermé. En saison estivale il permet de recevoir un grand nombre de spectateurs à l'extérieur.</p>
Dématérialisé	21/11/2023 24/11/2023	<p>C-L F.          ancien attaché au bureau des sites du Ministère de la Culture          290 avenue Théroigne de Méricourt          34000 MONTPELLIER          Réflexions sur le dossier de concertation publique          à propos du PROJET VILLE-PORT</p> <p>Résidant fréquemment à La Grande Motte, j'ai appris en lisant le Midi Libre (numéro du 30 octobre, p.10) le lancement d'une nouvelle concertation publique sur le projet Ville-Port.          J'ai donc pris connaissance, en mairie, du dossier de concertation. J'ai admiré cette brochure en quadrichromie ; 32 pages avec seulement 10 d'entre-elles apportant de vrais renseignements, un exploit typographique et rédactionnel. Mais je reconnais que le lecteur n'est pas pris totalement en traître puisque, dès la page 3, on apprend que l'illustration de la couverture n'est PAS LA PROJECTION DE LA RÉALITÉ !          Les personnes qui ont de la mémoire savent que, depuis 2016, ce sont toujours des réalités biaisées qui ont été présentées par l'équipe municipale. Et on aurait envie de connaître le coût des études qui n'auront aucun débouché concret mais qui ont coûté aux contribuables et occasionné le versement de subventions publiques à fonds PERDUS.          Les élus ne veulent pas savoir que l'article L. 562-1 du code de l'environnement stipule que, dans les zones exposées aux risques, il est recommandé de ne pas accroître la population, le bâti et les risques.          La municipalité a déjà obtenu de réduire le périmètre du PPRI, la préfecture n'ayant pas pris en considération l'avis voté en janvier 2021 par l'Autorité environnementale. Ce cénacle déplorait justement « que la question de la prévention des risques naturels (n'ait jamais été) au centre des réflexions ni de la consultation du public ». Ceci avait débouché, le 23 novembre 2022, sur un avis négatif rendu sur le projet par le conseil national de la protection de la nature, Et les citoyens de La Grande Motte avaient pu apprendre que leur maire se déclarait « horrifié » par cet avis (Le Midi Libre du 18/02/2023).</p> <p>Même si le dynamisme de l'équipe municipale est évident et que les 13 millions d'euros dépensés pour le parking d'entrée de ville et le réaménagement de l'avenue Fages et du quai Pompidou sont justifiables pour une station touristique renommée, refuser que la commune soit inscrite dans la liste des territoires concernés par l'érosion côtière illustre une volonté : protéger des intérêts privés qui espèrent bénéficier de terrains gratuits du domaine public de l'État.          Poursuivre ce projet constituera un viol délibéré de l'article 3 de la charte de l'Environnement qui prévoit que chacun doit prévenir les atteintes portées à l'environnement ou au moins en limiter les conséquences. On sait que les assureurs annoncent déjà des coûts faramineux que les tempêtes futures et l'érosion du littoral vont engendrer. Si ce malencontreux projet se poursuit, le minimum sera que les investisseurs s'engagent à ne jamais demander à la puissance publique et aux contribuables des dédommagements          Ce n'est pas en prévoyant, à l'issue d'une concertation biaisée, un nouveau plan d'urbanisme niant l'accentuation des phénomènes naturels qu'on respectera les décisions et arrêts récents du Conseil constitutionnel et de plusieurs juridictions qui ont justement rappelé les droits des générations futures.</p>
Papier	24/11/2023	

Dématérialisé	21/11/2023 23/11/2023	<p>Remarques à propos du Nouveau Projet Ville Port</p> <p>En premier lieu, il conviendrait de modifier le "Projet Ville Port" en "Projet Immobilier" puisque l'agrandissement du port est abandonné.</p> <p>Reste néanmoins la partie immobilière, qui bien que contenue, nous expose aux mêmes travers environnementaux, architecturaux, financiers etc..</p> <p>Si bon nombre de Maires en France sont plutôt circonspects, voire réticents s'agissant de projets immobiliers dans leur commune, La Grande Motte persiste, qui plus est, sur une zone que le rapport du GIEC désigne comme sujet au risque de submersion.</p> <p>Pourquoi cette obstination ?</p> <p>A croire que derrière le "fantasme" se cachait la réelle motivation.</p> <p>Le déplacement des artisans et commerçants vers l'Espace Baumel, qui, lui aussi sera sujet aux crues, mais surtout bien loin de la zone d'achalandage, risque fort d'engendrer des conflits avec une profession déjà durement touchée par la période COVID.</p> <p>Enfin, tout projet immobilier d'importance, nécessite une adaptation -préalable- des infrastructures (transports en commun, voies d'accès de secours etc).</p> <p>A ce titre, et pour mettre en exergue l'inadéquation du projet avec la réalité il est utile de faire état de la situation médicale actuelle, on constate que notre région Occitanie -est déjà en tension- avec 3,5 médecins pour 1000 habitants.</p> <p>La Grande Motte, avec 8.638 habitants devrait donc pouvoir compter ( 8, 638 habitants X 3,5 ) 30 médecins</p> <p>Elle n'en a aujourd'hui que 16</p> <p>Et, le projet dont il est question prévoit 240 logements (familiaux dixit Mr le Maire) soit par hypothèse :</p> <p>4 personnes X 240 = 960 patients supplémentaires.</p> <p>Cherchez l'erreur ...</p> <p>"La Grande Morte" dixit Mr le Maire, est une entité, la défigurer ne la rendra pas plus dynamique.</p> <p>J. P. Propriétaire / Le Concorde</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>Bonjour. Par la présente j'aimerais vous faire part de ma grande déception vis à vis du projet-ville-port. J'y suis totalement hostile.</p> <p>Quel dommage d'industrialiser encore et encore une si jolie ville verte que la Grande Motte. J'y viens en vacances régulièrement et ce depuis 1975. J'adore ses grands espaces, ses pistes cyclables et espaces verts. Ne faites pas la même erreur que Fréjus Plage, qui était il y a quelques années si agréable. Trop de béton, pas assez d'espaces verts. J'étais à Fréjus en septembre. La promenade en bord de mer était pénible tant les trottoirs étaient chauds. On y étouffe !!! Préservez s'il vous plait les grands espaces de la Grande Motte et la si jolie vue sur la mer Méditerranée.</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>1- Espace Baumel à préserver pour l'accueil des estivants. La construction de bâtiments industriels briserait la vue sur la mer de tous les immeubles autour du port, et dévaluerait le prix des appartements achetés pour leur belle vue sur le port et la mer. La mairie serait elle prête à dédommager les propriétaires ?</p> <p>2- Qu'en est il de l'interdiction de construction sur le littoral. Par quel tour de passe passe la Mairie peut elle envisager un tel projet</p> <p>3- Sur le quai Pompidou des arbres feuillus de trop grande hauteur plantés trop près devant les fenêtres et balcons des immeubles et cachant la vue, et n'apportant aucun intérêt à ce quai déjà bien trop bétonné manquant de verdure basse</p> <p>4- A noter sur le quai Pompidou des passages piétons au positionnement très mal étudié et inexistants aux endroits utiles</p> <p>5- Enfin le projet ville-port, même modifié, est une hérésie environnementale et un danger pour le littoral et la ville que nous avons choisie pour son charme depuis nombreuses années</p> <p>6- Qualité architecturale maîtrisée par les Bâtiments de France : comment imaginer que les BdF valident la construction d'un hangar sur une plate forme remblayée sur la mer ?</p> <p>7- En conclusion nous sommes désolés pour l'ensemble de ce projet qui nous fait regretter d'avoir investi dans l'achat d'un appartement doté d'une belle vue sur la mer qui hélas nous apparaît en voie de disparition !!!!</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>Je m'oppose totalement au projet de construction de ces hauts immeubles en première ligne. C'est uniquement une opération financière, un maximum de rentabilité pour les promoteurs.</p> <p>Ce nouveau projet n'est pas une nécessité pour la ville de La Grande Motte, contrairement à ce qui est annoncé.</p> <p>Le maire dit, il faut construire de nouvelles résidences pour accueillir des jeunes familles avec enfants, afin de ne pas fermer de classes à la rentrée scolaire. Les parents scolarisent leurs enfants au groupe scolaire d'Alzon, au Grau du roi. Il faut construire pour loger ceux qui travaillent dans notre ville... Ces arguments ne sont pas acceptables.</p> <p>Les nouveaux logements ne seront pas plus abordables, comme les prix des locations, les taxes, les impôts, le coût de la vie, qui restent très élevés à LGM.</p> <p>Pourquoi veut-on construire des immeubles de la hauteur de la Grande Pyramide, résidence unique qui fait la jonction entre le levant et le couchant de notre ville.</p> <p>Pourquoi ne dit-on plus le quartier de la grande colline, mais de la colline. J'ai peur que ces quartiers ne deviennent « notre cité ».</p> <p>Il semble évident que le chantier naval ne restera pas dans notre ville, et il sera immédiatement remplacé par d'autres constructions immobilières.</p> <p>Les nouvelles résidences ne sont pas en forme de conque, il y aura donc une rupture architecturale en première ligne. Le couchant est fait de petites et basses résidences.</p> <p>Pour le port de plaisance, la superficie de la zone de carénage est insuffisante à certaines périodes de l'année, je ne vois pas comment elle sera agrandie.</p> <p>L'augmentation des postes d'amarrage n'est plus d'actualité.</p> <p>Pourtant, à une époque, c'était une nécessité. Il fallait faire de l'immobilier pour payer l'agrandissement du port.</p>
Papier	23/11/2023	<p>L'extension portuaire était prévue par J Ballardur sur l'Est. Le premier projet de la municipalité, baptisé « La Grande Motte du futur », le prévoyait également.</p> <p>Certainement que pour mieux vendre ces nouveaux appartements, une vue sur des bateaux était préférable à une vue sur une zone de carénage qui disparaissait.</p> <p>Souvenons-nous des différents projets, dès l'élection de M. Rossignol. D'abord des immeubles autour du port, sur les quais, ensuite, sur les espaces ou parking, Baumel, Justin et port, et enfin pour ce troisième projet, à la place de la zone artisanale ou industrielle.</p> <p>Nous avons déjà réaménagé entièrement les parkings des plaisanciers, quais Pompidou et Tabarly, qui sont de nouveau détruits, et actuellement en chantier. Quel gâchis financier.</p> <p>Aujourd'hui, il n'est plus question de construire des logements en bord de mer, exception à La Grande Motte.</p> <p>Dire que ce projet l'est « POUR NOTRE BIEN ». // "pour le BIEN des Grand-Mottois"...!</p>

Dématérialisé	21/11/2023	<p>Pour qui roule l'ABF de ce secteur pour avoir validé la construction d'un hangar compact ( Hauteur des 9 mètres ) sur l'espace Baumel ? Sincèrement ce n'est pas très sérieux !</p> <p>En ayant pris cette décision ,il doit avoir la conscience torturée et ne pas dormir toutes les nuits .!!</p> <p>Une telle bêtise justifierait l'invalidation de son diplôme d'Architecte Diplômé Par Le Gouvernement. ( DPLG )</p> <p>Bonne soirée à tous.</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>Observations sur le dossier de l'Enquête Publique concernant le Projet Ville-Port Novembre 2023.</p> <p>Comme dans tout ce que fait la ville de La Grande Motte la communication est remarquable. La présentation de l'Enquête publique faite au travers du dossier l'est aussi.</p> <p>Les différentes photos figurant dans ce dossier de présentation sont très flatteuses en plus elle reflète l'exactitude de l' « Existant ».</p> <p>Nulle part il est possible de trouver une adhésion massive de la population grand mottoise à ce futur projet. Celui-ci n'a jamais reçu l'assentiment de la population. Ce projet n'a jamais été soumis aux votes des grands mottois.</p> <p>La photographie accompagnant en page 24 le point N° 5 met parfaitement en valeur l'unité architecturale voulue par Jean Balladur. Cette unité n'est pas le fruit du hasard. Elle est la conséquence logique de plus de trente années de travail continu entre la SADH (l'Aménageur dirigée par le Président du Conseil Général), la SCET supervisée par la DATAR et la Mission Interministérielle dirigée par son Président Pierre RACINE. A chaque réunion mensuelle, toutes les Sociétés d'Aménagement du littoral Languedoc Roussillon faisait le point sur l'avancement des travaux dans leur station respective en même temps que, en ce qui concerne La Grande Motte, le point sur le respect du plan masse d'origine proposé par Jean BALLADUR et accepté par la Mission.</p> <p>A elle seule cette photo résume fidèlement le plan masse établi à la fin des années 1960 par Jean BALLADUR. Cette photo montre La Grande Motte terminée. Elle constitue dans sa globalité le chef d'œuvre d'un architecte de génie, Jean BALLADUR. A l'intérieur de ce chef d'œuvre apparaît clairement le « Point d'orgue » de la station : La Grande Pyramide, chef d'œuvre particulier de Jean BALLADUR, à renommée internationale.</p> <p>Oser construire des bâtiments face à La Grande Pyramide, constitue une insulte à l'architecture dans son ensemble. Elle est doublée d'une insulte au concepteur d'une œuvre exceptionnelle, La Grande Pyramide. C'est également une insulte à l'Académicien des Beaux-Arts élu membre de l'Institut en 1999.</p> <p>La Grande Motte va célébrer en 2024 le 50ème anniversaire de la création de la commune. Elle ne peut oublier son père fondateur né le 11 mai 2024. A l'approche de son centième anniversaire, ce serait lui faire un bien vilain cadeau que de construire des bâtiments en face de son chef d'œuvre.</p> <p>En page 4 de son ouvrage « l'Architecture en fête ou la naissance d'une ville » Jean Balladur a créé une esquisse, vue de la mer, de la Grande Motte du Levant et du Couchant réunis, cette esquisse est reprise en noir et blanc en page 120. Au nom du code de la propriété architecturale et intellectuelle, ces dessins ne doivent pas être altérés ou modifiés. Au cas présent l'introduction de la colline, et cela depuis plusieurs années représente une violation de l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle.</p> <p>1. Le principe légal du droit d'auteur</p> <p>Les architectes rencontrent des difficultés pour faire reconnaître leur droit d'auteur. Pourtant, le code de propriété intellectuelle fait une place aux œuvres architecturales pour la protection de ce droit : l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle indique que les œuvres architecturales, les plans, les croquis et les ouvrages plastiques relatifs à l'architecture<sup>1</sup> sont des œuvres de l'esprit. Les auteurs jouissent d'un droit incorporel sur ces œuvres qui se décomposent en trois attributs d'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimonial /</li> <li>• Moral /</li> <li>• Intellectuel</li> </ul> <p>Malgré la reconnaissance du code de la propriété intellectuelle, on remarque un contentieux important sur ce sujet. Notamment parce que les architectes ont parfois tendance à oublier que ce n'est pas la totalité de leur travail qui est protégée par ce code mais leurs seules œuvres architecturales créatives. Rappelons que le droit d'auteur implique l'originalité de l'œuvre ; sans ce critère précisément défini par la jurisprudence, il n'est pas possible de faire valoir de droit d'auteur.</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Ce projet est une grande chance pour L G M, je serai heureux de voir enfin des immeubles possédant des appartements dont la surface permet de vivre, à l'année, en famille, de voir les voitures repoussées au limite de la ville, de voir un accroissement de l'industrie navale augmentant le nombre d'emplois, enfin de voir que L G M a un maire qui remplit son rôle, voir vers le futur.</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Je suis heureuse de constater que La Grande Motte va voir de nouveaux habitants venir habiter et travailler dans la ville. Je trouve que les travaux proposés vont embellir ce quartier. J'ai hâte de voir cette réalisation et peut-être même de prendre pour résidence principale La Grande Motte.</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Projet remanié dans le bon sens avec une zone construite et une zone portuaire remaniée mais avec des ambitions très clairement vertueuses pour l'usine de catamarans outremer et gunboat .</p> <p>D'autre part le projet ville est fait pour l'amélioration des dessertes et l'amélioration du cadre de vie des grands mottois .Dans ce cadre là le projet correspond exactement à cette amélioration avec en plus des constructions de logement dont beaucoup sont sociaux .</p> <p>De plus l'harmonisation des terrasses et l'amélioration des passages piétonniers sera un réel plus pour tous les habitants et les vacanciers .</p> <p>Donc un joli projet qui va permettre aussi de relier des différents endroits et quartiers de LGM</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Que La Grande Motte sera belle après l'achèvement des travaux du projet Ville Port .</p> <p>Je tiens à vous partager mon enthousiasme pour le projet Ville Port. Reprendre le projet initial en tenant compte des contraintes économique est une sage décision de notre maire Stephan Rossignol et de son conseil municipal .</p> <p>Cette nouvelle version reste inscrite dans l'héritage de Jean Balladur , répond de manière éclairée aux besoins de la ville en générant de nouveaux logements, des emplois , et en impulsant une nouvelle dynamique au secteur nautique . La colline avec ses futurs logements adaptés, me semble être une belle réponse aux besoins de notre communauté</p> <p>La végétalisation des quais , les parkings et pistes cyclables témoigne d'une vision moderne respectueuse de notre histoire . Cette évolution je l'espère est partagée par de nombreux résidents de notre belle ville .</p>

<p>Dématérialisé</p>	<p>22/11/2023</p>	<p>Bonjour,          Veuillez trouver ci-joint nos remarques sur le dossier de concertation</p> <p><b>01 Concertation préalable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous préciser le calendrier des suites de la concertation préalable</li> <li>- Vous indiquez dans le point 1-3 que le projet sera affiné des études techniques à venir (études d'impact et évaluation environnementale) ; n'aurait-il pas fallu établir en premier lieu une évaluation environnementale de l'état initial ? Si elle existe, peut-elle être portée à connaissance des administrés ?</li> <li>- Pourquoi ne pas avoir inclus dans le périmètre de l'étude la rue des artisans avec ses commerces et ses parkings ? Il y aurait une cohérence à densifier par des bâtiments industriels ou commerciaux la zone le long de la 2x2 voies créant un écran acoustique pour les futurs logements et dégagant de la surface perméable.</li> </ul> <p><b>02 Projet ville port</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous porter à la connaissance des administrés les études opérationnelles du précédent projet ville port afin d'avoir un éclairage sur son impact ? Une étude hydraulique modélisant les incidences du projet sur les avoisinants est-elle prévue ?</li> <li>- Vous indiquez que le projet ville port est pensé pour les enjeux de 2050, cependant dans les documents présentés les thématiques suivantes sont peu ou pas abordées et par voie de conséquence ni développées ni détaillées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développement durable</li> <li>o Impact carbone/décarbonation</li> <li>o Économie circulaire/Réemploi</li> <li>o ZAN/Artificialisation (1 fois mais sans objectif déterminé)</li> <li>o Biosourcé</li> <li>o Solutions d'adaptations au changement climatique (repris mais sans détail des dispositions prises)</li> <li>o Eco-tourisme</li> <li>o Innovation</li> <li>o Co-conception avec les habitants</li> </ul> </li> <li>- Un projet pensé pour le port : il est vrai que le nautisme apporte une dynamique certaine pour la commune, cependant des travaux d'ampleurs sont engagés pour un équipement peu utilisé.</li> <li>o Une étude sur la fréquentation du port par les plaisanciers, le nombre de sorties annuelles par bateau... Si cette étude existe peut-elle être portée à la connaissance du public ?</li> </ul> <p>o Est-il prévu de faire porter une partie de l'investissement aux plaisanciers par une augmentation des tarifs des prestations offertes par le port (postes à quai, levages, carénages, mise à l'eau...) Un malus avec barème lié à la puissance de la motorisation ne pourrait-il pas être envisagée = taxe CO2 = pollueur payeur ? Ne faudrait-il pas proposer des incitations pour favoriser les engins électriques générant moins de pollutions sonores et aucune pollution au CO2 ?</p> <p>o Le volet biodiversité de l'espace aquatique est complètement éludé, aucune solution visant la biodiversité type biohut d'Ecocean ou autre n'est mentionnée</p> <p><b>02.3.1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reprise et le rehaussement de l'ensemble des quais, 1,5 m NGF (aire de carénage, quai technique, pontons, KLMNO, quai des douanes), : impact pour les avoisinants ?</li> <li>- Confortement avec rehausse comprise entre 0,90m et 1,40 m selon le tronçon de la digue Ouest sur l'ensemble de son linéaire : : impact pour les avoisinants ? Quelles solutions sont proposées pour ne plus avoir des digues poubelles ?</li> <li>- Construction de sanitaires plaisanciers, pouvez-vous préciser le cahier des charges du point de vue des ambitions écologiques et de développement durable ?</li> <li>- Pouvez-vous préciser les dispositions prises pour la modernisation de la déchetterie portuaire et des espaces techniques ?</li> </ul> <p><b>02.3.2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Imaginer ensemble un nouvel espace public, quel processus interactif proposez-vous pour que chacun s'approprie l'espace public et fasse ses propositions ?</li> <li>- Organiser de nouveaux mode de déplacements : pouvez préciser cette notion ? les nouveaux modes de déplacements proposés ne sautent pas aux yeux ? Pourquoi ne pas proposer des zones sans voiture à l'image de certaines communes touristiques comme Avoriaz, Bréhat...et prévoir des navettes ou transports en commun ?</li> <li>- Pourquoi ne pas proposer aux plaisanciers un stationnement sur le nouveau parking à l'entrée de ville ? Leurs véhicules peuvent potentiellement stationner plusieurs heures voir plusieurs jours : cf station de ski ayant interdit les véhicules.</li> <li>- Désimperméabilisation des sols : pouvez-vous justifier par l'état des surfaces initial et surfaces projet de surfaces perméables/imperméables ? Pouvez-vous préciser les revêtements prévus et mettre à disposition des citoyens les plans des revêtements de surface.</li> <li>- Gestion des îlots de chaleur : comment justifiez vous l'amélioration de l'état initial vis-à-vis de la bétonnisation massive réalisée sur les Quai Pompidou et Tabarly ? des houpiers des essences plantées sur ces mêmes quai ? Comment pouvez-vous considérer que le quai Tabarly est planté de façon à rafraîchir la balade ?</li> </ul>
----------------------	-------------------	---

		<p>02.3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment justifiez-vous la construction d'une Halle nautique de 3200m2 autant exposée aux risques de submersion marine et par voie de conséquence à une pollution du milieu ? Nous souhaitons la position des services de l'état sur cette proposition ?</li> <li>- Pourquoi ne pas renaturer cet espace qui deviendrait un parc végétal remarquable et serait un marqueur fort de désimperméabilisation du trait du littoral ?</li> <li>- Pouvez-vous fournir aux citoyens une superposition de l'état initial et l'état projeté ? Il semblerait qu'une partie du cordon dunaire soit affecté par l'emprise de la Halle.</li> <li>- Pourquoi ne pas prévoir un parking silo afin de limiter l'étalement urbain avec redevance pour réduire l'effort d'investissement des collectivités ?</li> <li>- Pourquoi ne pas avoir fait le choix de pergolas en matériaux biosourcés avec des plantes grimpantes, refuge de biodiversité et à impact carbone négatif ? Pouvez-vous porter à la connaissance des citoyens les héliodons en été des pergolas installées sur le quai Tabarly?</li> <li>- Pourquoi ne pas prévoir une surélévation du Miramar ? Un travail architectural de qualité permettrait de réaffirmer son identité, de tirer profit de l'existant et de profiter de sa rénovation pour traiter les devantures de magasins qui portent préjudice à la qualité architecturale du bâtiment.</li> </ul> <p>02.6 Coût estimatif du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous sous-détailler le coût estimatif du projet et préciser sa structuration financière ? Plan de subventions envisagées : AAP Port de plaisance et bases nautiques d'avenir ? Quel sera l'impact pour les administrés de La Grande Motte ?</li> </ul> <p>3-4 Espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les propositions dans le cadre du projet pour créer du lien social sur l'espace Public ? Proposition de parcours pédagogique éphémère ou permanent à destination du public ? Forêt comestible ? Signalétique au sol sur avaloir Eaux pluviales : « ici commence la mer »... ? Jeux d'enfants ? Fontaine ? Mobilier urbain ? Sensibilisation autour du respect de l'environnement ?</li> <li>- La municipalité verbalise les tenues inappropriées en ville mais pas les actes d'incivisme de jet de détritrus dans l'espace public ou naturel.</li> </ul> <p>Conclusion</p> <p>Le manque d'ambition, de créativité et d'innovation environnementale du projet ville port de La Grande Motte soulève des préoccupations quant à son impact sur l'écosystème local et sa durabilité à long terme.</p> <p>A la lecture des documents de concertation, on apprécie la qualité de production des documents clair et concis, mais on déplore une volonté politique de pérorer sur son exemplarité qui transpire tout au long de la présentation mais qui rate l'essentiel des enjeux à venir.</p> <p>En négligeant des pratiques respectueuses de l'environnement et plus ambitieuses, le projet contribuera à la détérioration de l'environnement et de notre habitat. Une réévaluation et une intégration sérieuse d'initiatives écologiques et de sobriété sont nécessaires pour garantir que le développement de la ville port soit aligné avec les principes de préservation de notre habitat et un virage à 180° de ce qui a été fait auparavant.</p> <p>« Le climat quant à lui n'est qu'un petit aspect du cataclysme, la crise est systémique et plurifactorielle, les piliers de l'habitabilité de cette planète cèdent les uns après les autres »</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>bONJOUR A TOUS</p> <p>JE SUIS TOUT A FAIT D ACCORD SUR VOTRE PROJET VILLE PORT QUI SERA BENEFIQUE AU NIVEAU DE LA FREQUENTATION SUR LGM ET RESTRUCER LA ZONE TECHNIQUE QUI EST VRAIMENT VETUSTE D AUTRE PART CONSTRUIRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS ME PARAIT UNE TRES BONNE CHOSE QUI AMENERAIT DES NOUVELLES FAMILLES AVEC DES ENFANTS JEUNES QUI NE PEUT ETRE QUE BENEFIQUE POUR LGM</p> <p>IL EST INCONTESTABLE QUE LA FREQUENTION DE LGM VA EN GRANDISSANT ON PEUT S EN RENDRE EN CE MOMENT LE WEEK END</p> <p>POUR MA PART IL FAIT BON VIVRE A LGM ET POUR RIEN AU MONDE JE NE LA QUITTERAI</p> <p>BON COURAGE A VOUS ET VIVE LA GRANDE MOTTE</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Un projet revu à la baisse qui a le mérite de ne pas surendetter la ville ce que tous les grands Mottois apprécierons</p> <p>Une mise en conformité des infrastructures portuaires aux nouvelles normes ,un renforcement des digues nécessaire au regard de l'évolution du trait de cote</p> <p>La colline qui apportera des logements pour une partie du personnel de GLY , colline qui fera une continuité entre la grande pyramide et le couchant</p> <p>Continuité voulue déjà dès 1998 par le maire de l'époque mais jamais aboutie</p> <p>Même si le groupe GLY ( qui reste sur LGM et c'est très bien ) se déplace sur la gauche mais dont les nouveaux bâtiments trouveront une harmonie et surtout une profonde amélioration du traitement de leurs rejets pour respecter les futurs riverains</p> <p>Cette continuité harmonieuse avec l'allée piétonne reliant ces deux quartiers</p> <p>Bref un projet que l'on ne peut qu'approuver</p> <p>On adhère !</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Je suis ravi de ce projet en tant que plaisancière et habitante de LGM</p> <p>La ville doit bouger et après l'aménagement des quais Pompidou et Robert Fages , la colline va redonner du sens à la promenade entre le centre ville et le couchant et garder Outre-mer et gunboat était important pour l'image et le dynamisme de la ville et son attractivité</p> <p>On garde ce cap pour le port et la ville des plus prises de la cote</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Le projet ville-port va à l'encontre de la vision de M Ballardur.</p> <p>La grande-motte a déjà trop souffert de l'image d'une station béton, arrière toute svp.</p> <p>Les implantations des activités de construction navale au plus près de la mer sont en contradiction avec les interdictions de construction dans la zone littorale.</p> <p>La grande-motte doit rester une station balnéaire avec une belle vue sur la plage et la mer sans constructions immobilières pouvant la pénaliser</p>

Dématérialisé	22/11/2023	<p>Le projet ville-port de la Grande Motte même ,plus ou moins ,modifié est une aberration environnementale et un danger pour le littoral. Il entrainera une modification architecturale à la station.</p> <p>Stop au projet de destruction du théâtre de verdure, l'espace baumel doit être préservé pour accueillir les touristes et maintenir ce lieux pour les expositions.</p> <p>Le renforcement de la digue du port aura des conséquences écologiques et la création de nouvelles zones d'érosion ,ce phénomène est connu mais il sera aggravé.</p> <p>Jean Ballardur, architecte visionnaire de la ville doit être respecté et le projet de construction de tours à proximité de la Grande Pyramide est une erreur architecturale. Du point de vue de l'urbanisme, cela me semble inopportun d'envisager de telles constructions.</p>
Dématérialisé	21/11/2023	<p>Le projet ville/port, même revu à la baisse, est un danger pour le littoral, une erreur environnementale, une atteinte au caractère architectural de la Grande Motte. Le Schéma de Cohérence Territoriale demande la rénovation de 1300 logements, et interdit la construction d'immeubles en première ligne, suggère même le transfert d'habitations et d'entreprises dans les terres. Je vous renvoie au rapport du CNPN du 23/11/2023 et du GIEC sur les risques de submersion.</p> <p>La Concertation publique, se termine 1 heure, avant le début de la présentation du projet au public ! Comme c'est bizarre !</p> <p>Le document de présentation : une magnifique plaquette de « COM ». Creuse, vide, que des termes ronflants et inappropriés. Exemple : « ville résiliente », faux une ville ne peut être résiliente ; que veut dire « la ballade des quais fertiles » ? et de « la ville apaisée ». La Grande Motte a toujours été une ville où il fait bon vivre, calme, jamais agitée. Je ne vois pas comment avec 13 ans de travaux (3 déjà faits et 10 à venir) vous allez apaiser notre belle Cité.</p> <p>Enfin, vous écrivez, « ce qui ne change pas meurt », quelle absurdité : Le charme initial d'une œuvre est éternel.</p> <p>Par contre, c'est vous qui trahissez l' Œuvre de Ballardur.</p>
Papier	23/11/2023	<p>Je suis totalement opposée à CE projet, que je combattrai jusqu'au bout.</p>
		<p>Remarque préliminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-C'est faire peu de cas de l'avis de ces administrés que d'organiser la réunion publique (le 24/11 à 18h30) dans le cadre de la concertation, le soir de la fin de la procédure de concertation. L'analyse du dossier de concertation au regard des éléments de présentation du maître d'ouvrage et des questions posées lors de la réunion publique est impossible.</li> <li>-les éléments descriptifs du projet sont globalement très généraux, ils ne permettent pas de se faire une véritable idée de ce que le projet sera à terme.</li> <li>-les éléments descriptifs du projet sont globalement très généraux, ils ne permettent pas de se faire une véritable idée de ce que le projet sera à terme. Par exemple ; il est précisé que le site dit de la Colline sera aménagé en trois îlots pour accueillir 240 logements. Mais quelle géométrie auront les habitats collectifs ? combien d'étages par îlots ? quelles hauteurs maximales de chaque îlot ? Combien de bâtiments par îlot ? ETC.....</li> <li>-il faut être normalien pour comprendre parfois le jargon utilisé comme par exemple : Concevoir des formes urbaines inspirées de la pensée balladurienne, à savoir reconstituer une modénature qui redonne un décor à l'architecture.</li> </ul> <p>Page 7 –</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-A quoi correspondent les solution 2.0 pour une gestion optimisée du port ?</li> <li>-Où sont réaménagés les espaces pour le CEM et le YCGM ?</li> <li>-Dans les plantations, les palmiers ne favorisent aucune ombre donc aucune fraîcheur. De même que les lilas de perse (ou équivalents) qui sont dangereux car ils laissent tomber au sol des boules qui roulent facilement (dangereux pour les piétons) puis qui se dégradent en dégageant une odeur peu agréable</li> <li>- il faut souhaiter que les pistes cyclables présenteront un tracé plus adéquat que celui mis en place en phase travaux actuellement. Il faut que la continuité soit assurée entre le palais des Congrès jusqu'au centre nautique et en passant devant le Miramar en évitant de traverser les voies routières.</li> </ul> <p>Page 10- Sécurisation du plan d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Définir les valeurs de rehausse de la digue ouest avec prise en compte de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la base du PPRI de 2014 est aujourd'hui obsolète. Le PPRI se base sur des données compilées en 2010 et sur une estimation de l'élévation du niveau marin à l'horizon 2100 de 40 cm.</li> <li>-On peut se poser la question en 2023 sur la valeur de 20cm qui a été validée à partir de travaux antérieurs à 2012 (voir Guide régional d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Littoraux Languedoc-Roussillon de novembre 2012) pour définir l'aléa de référence de +2m NGF aujourd'hui et d'ajouter une élévation du niveau marin de 40 cm à l'horizon 2100, soit un niveau marin de référence 2100 de 2,40 m NGF". Ne prendre que 40 cm pour l'aléa 2100 n'est plus pertinent aujourd'hui. Le scénario le plus pessimiste ( RCP8.5) de l'impact de l'effet de serre sur l'élévation du niveau des eaux marines présenté dans le rapport du GIEC de 2019 (à retenir car les objectifs de diminution drastique des gaz à effet de serre semblent très difficile à atteindre ), estime que l'élévation moyenne globale du niveau de la mer correspondant est de 0,71m (plage probable 0,51-0,92m) pour la période 2081 -2100 et 0,84m (plage probable 0,61-1,10m) pour 2100. Ces valeurs sont largement supérieures aux 40 cm proposés par l'arrêté.</li> <li>-En quoi vont consister les travaux de renforcement de la digue est ?</li> </ul>

<p align="center">Dématérialisé</p>	<p align="center">22/11/2023</p>	<p>Page 11 : Amélioration des services proposés aux usagers du port          -Comment sera réaménagé le port pour proposer une grille de mouillage optimisée à l’Ouest du port : fournir une description précise (ou un plan) pour comprendre ce réaménagement.          -Comment sera modifiée l’aire de carénage pour être en contact avec la future zone technique sur Baumel ? Cet aménagement n’est pas illustré sur le plan général des aménagements, on ne peut donc l’appréhender.          -A quoi ressemble la dernière génération de système de traitement des eaux de carénage par rapport à l’existante (s’il y a un système actuellement en fonctionnement correct)          -Où sera la nouvelle station de pompage des eaux grises et noires raccordée au réseau d’assainissement collectif ?          -Où seront les nouvelles darses de lavage remplacées et élargies ?          -en quoi le déplacement de la station d’avitaillement va-t-il apaiser la partie nord du port car elle en est à l’heure actuelle déjà très éloignée.</p> <p>Page 12          -que veut dire « le port , un centre ville apaisé ». Il y a des conflits ?          -Que signifie « redonner une place à chaque usager pour toute les vitesses » ?</p> <p>Page 13 :Amélioration du cadre de vie          -La réduction des chaussées avenue Robert Fages pour limiter les vitesses est une bonne mesure. Mais comme il n’ a pas été prévu d’aménagement spécifique pour les bus, des bouchons se créent (en particulier l’été), les automobilistes s’énervent et certains tentant de les doubler ont un comportement dangereux associés aux vélos qui n’empruntent pas la voie cyclable et qui viennent se mettre au milieu. Les quantités de CO2 ne seront pas diminuées</p> <p>Page 14 : Presqu’île Baumel          -Où et comment seront réaménagés les espaces de stockage du CEM et du YCGM ?          - Si l’espace Baumel est occupé par la halle nautique, les zones de stockage des embarcations du CEM et du YCGM et par un parking plaisanciers/visiteurs, quel espace restera t’il pour les manifestations qui aujourd’hui occupent cet espace : régates nationales et internationales, salon du multicoques etc..          - Que deviendront les locaux des services techniques de la mairie ? Où seront redéployés les activités du Groupe GLY qui occupe déjà la moitié de la zone technique artisanale portuaire ?          -Rendre le port au Grand Mottois ! Pourquoi, il a été volé ?</p> <p>Page 15- Aménagement du quartier de la Colline          - Quelle hauteur et quel nombre d’étages auront les habitats collectifs des trois ilots ?          - Combien d’habitats par ilots          - Quelle forme prendront les habitats de chacun de ses ilots (pyramide comme la partie Est de la ville, courbes adoucies comme la partie ouest) ?          - Où Lidl déménagera t’il pendant la période de construction des habitats collectifs ?</p> <p>Page 17 – Cout estimatif du projet          -le cout est-il exprimé HT ou TTC ?          -quelles sont les montants des subventions envisagées et de quels organismes (état, région, département) ?</p> <p>Page 21 – Modernisation et restructuration des infrastructures portuaires          -En lisant ce paragraphe, l’impression est donnée que c’est le groupe GLY qui dicte la réflexion de la commune dans son projet de restructuration de ce secteur portuaire. Quelle garantie la commune a t’elle que demain GLY ne déménagera pas pour un site plus approprié à son développement international ?</p> <p>Page 21 - Colline logement          -Il est inexact d’écrire que la halle nautique de 3200m2 et de 9m de hauteur permet de maintenir une vue dégagée sur la mer. Du rez-de-chaussée jusqu’au troisième étage inclus, les vues depuis les appartements de la Grande Pyramide, de l’Eden et des futurs habitats collectifs seront affectés par le bâtiment de la halle nautique.          -l’offre résidentielle durable aurait dû commencer il y a quelques années déjà lors de la construction des dernières résidences comme à côté de la piscine, sur les parkings près de la thalassothérapie, à proximité du collège (en cours). Les jeunes de LGM ne peuvent pas se loger depuis plusieurs années, les loyers et accessions à la propriété sont trop élevés.</p> <p>Page 23 – Mise en compatibilité du PLU          -il n’est fait mention dans le chapitre que d’un complément dans la zone UP d’un sous-secteur UPhn en prévision de la création de la halle nautique et d’adaptations des sous-secteurs UP existants (a, b, c, e, f).          Le règlement du PLU stipule que la zone UP est une zone où seules les équipements et activités portuaires et nautiques sont autorisés. En conséquence les habitats collectifs dans cette zone UP ne sont pas autorisés et l’adaptation des sous-secteurs UPa et UPb ne permettra pas d’y déroger. Qu’est il prévu au PLU pour autoriser la construction des habitats collectifs dans la zone envisagée pour l’habitat collectif ?</p> <p>Page 24 et suivantes – Aperçu des incidences potentielles sur l’environnement          Des remarques plus approfondies sur l’environnement du projet pourront probablement être émises sur la base du document final présenté lors de l’enquête publique mais d’ores et déjà, on peut noter les points suivants :          - Ce ne sont pas les houles médianes qui sont intéressantes à citer dans les conditions hydrodynamiques au droit de la zone portuaire mais les houles de tempêtes et les surcotes associées responsables du risque de submersion de la zone.          - L’aléa de référence à +2,40 m NGF à l’horizon 2100 est très discutable au regard des derniers rapports du GIEC,          - Les ICPE ne sont telles pas plutôt dans l’aire d’étude immédiate plutôt que rapprochée. Qu’elles sont les ICPE concernées par le projet : la station d’avitaillement ? les produits chimiques stockés par Otremer et Gunb Boat ?          - Au niveau des enjeux sur le milieu naturel marin, quelles incidences à attendre des travaux de rehausse et de remise en état de la digue ouest et de la digue est ?          - L’impact paysager de la halle nautique sera très fort our les vues latérales ouest-est depuis la plage du Couchant (au niveau du YCGM) et depuis la digue est.</p> <p>Page 26 bas du paragraphe.          La colline et l’esplanade Baumel ne sont pas en zone urbaine Bu comme cela est écrit mais en zone 1UP aujourd’hui sauf si le PLU de la commune sur son site internet n’est pas à jour. La récente enquête engagée par la mairie ne portait que sur la modification du règlement du PPRI en zone de submersion. A priori pour devenir urbanisable, une procédure spécifique de modification du PLU devra être réalisée.</p> <p>Tableau page 30 et 31          Il aurait été plus clair pour sa compréhension de séparer les effets liés à la phase chantier du projet des effets à long terme du projet en phase « d’exploitation ».</p>
-------------------------------------	----------------------------------	--

Dématérialisé	22/11/2023	<p>1- Comment peut on imaginer la construction de locaux industriels sur l'espace Baumel. Cet esplanade en avancée sur la mer devrait être réservée à l'accès aux sports nautiques, aux manifestations diverses, à l'accès aux plages et au plaisir des résidents et non briser la vue des immeubles autour du port.</p> <p>2- Actuellement les arbres de grande hauteur plantés sur le quai Pompidou n'apportent rien à la végétalisation d'un quai archi bétonné manquant de végétation basse, et gênent considérablement le vue mer</p> <p>3- Le positionnement des passages piétons sur le quai Pompidou ne correspond pas à la logique pour l'accès aux commerces</p> <p>J'espère que la suite des travaux sur ce quai ne va pas s'empirer</p>
Dématérialisé	22/11/2023	<p>Enfin la liaison Est/Ouest va voir le jour et unifier notre ville. La construction d'immeubles neuf avec de grands appartements et indispensable. Attention de rester dans des prix d'acquisition raisonnables.</p> <p>Dommage par contre que l'agrandissement du port soit abandonné car les nouvelles places auraient pu aider au financement des travaux du port.</p>
Dématérialisé	22/11/2023	Avis favorable
Dématérialisé	22/11/2023	Avis favorable
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Le Projet Ville-Port de la Grande Motte, même modifié est une hérésie environnementale et un danger pour le littoral de la ville.</p> <p>La volonté de Jean BALLADUR, architecte visionnaire de la ville, doit être respectée et je rappelle que la Grande Motte a été labellisée « Patrimoine du 20ème siècle ».</p> <p>Construire des tours à coté de la Grande Pyramide est contraire à la philosophie du projet de Jean Ballardur, celle-ci est l'emblème de la Grande Motte et marque la séparation du Levant et du Couchant.</p> <p>La presqu'île Baumel n'a jamais eu vocation à accueillir des constructions, un bâtiment voire un hangar sera une verrue visible de la mer et sera un non-sens esthétique portant atteinte au patrimoine architectural de la Grande Motte.</p> <p>Au point de vue environnemental et en raison du réchauffement climatique tel que le prévoit le GIEC, c'est une pure aberration.</p> <p>Pour remplacer le parking de la presqu'île Baumel, le projet prévoit un emplacement pour les voitures en détruisant des espaces verts, une bétonisation supplémentaire. Déjà pour le quai Pompidou, la végétalisation prévue par Jean-Balladur a été remplacée par quelques arbres et un espace bétonné où il fait une chaleur écrasante en été.</p>
Papier	23/11/2023	<p>Pour la rénovation des Navigardes il est fait appel à la générosité publique, c'est une honte, non content de détruire la vision de Jean Ballardur on ne prévoit pas leur restauration dans le budget pharaonique du projet Ville-Port.</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>L'espace Baumel n'est il pas en zone inondable ? Au vu des inondations dans le nord n'est ce pas irréaliste de construire si près de l'eau? Mon assureur (MAAF)me dit refuser toute nouvelle assurance habitation en rez de chaussée du grau du roi à Palavas. Ils connaissent les risques.</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>ASSOCIATION LA VIGIE CITOYENNE GRAND MOTTOISE  vigiecitoyenne@orange.fr  12 placette des Fauvettes 34280 La Grande Motte  Jeudi 23 novembre 2023</p> <p>L'association « La Vigie Citoyenne Grand Mottoise » a pour seul objectif de défendre l'œuvre de Jean Ballardur, l'identité urbaine, architecturale et environnementale de la ville de LA GRANDE MOTTE"</p> <p>C'est pourquoi elle est résolument opposée à ce nouveau Projet Ville Port qui n'est rien d'autre qu'un projet immobilier ordinaire.</p> <p>Le réaménagement du quai Pompidou et de l'avenue Robert Fages est déjà une atteinte à l'œuvre de Jean Ballardur. Transformer ces larges avenues en modestes deux voies n'était pas dans l'esprit du grand architecte.</p> <p>Le coup de grâce serait donné en érigeant des immeubles à côté du symbole de La Grande Motte, la Grande Pyramide. Pour qui regarde La Grande Motte depuis la plage de l'Espiguette, de Port Camargue ou de la digue Est de la Grande Motte, c'est une œuvre d'art. L'idée de génie d'avoir transposé les formes du Pic Saint Loup à La Grande Pyramide et de faire se rencontrer une montagne et un immeuble donne une perspective extraordinaire.</p> <p>La Vigie est donc opposée à toute construction sur la zone des artisans. Jean Ballardur écrivait : « Je n'avais plus qu'à donner à ce qui est aujourd'hui la « Grande Pyramide » la forme inverse du Pic St Loup ... Il préfigure les courbes du couchant (le coté Yin, féminin) , avance un éperon raide à soixante degrés vers le levant (le coté Yang, masculin) ... La Grande Pyramide qui marque aussi l'axe du port et sert d'amer aux navigateurs, domine le paysage »</p> <p>Lorsqu'on va se promener sur la digue Est, on voit déjà que l'immeuble COBA vient masquer l'arrière-pays. Les immeubles prévus viendront l'occulter complètement et par la même, détruire ce magnifique point de vue.</p> <p>L'idée initiale de placer les artisans à côté de la Grande Pyramide permet de relier l'activité liée au nautisme au cœur de la cité. La Vigie Citoyenne ne cautionne donc pas l'installation d'une halle nautique sur l'esplanade Baumel, d'autant que la desserte par une voie unique ne permettra pas l'évacuation des personnes en cas de danger lié notamment au risque de submersion ou de sinistre.</p> <p>Jean Ballardur écrivait aussi : L'architecture, on le voit, joue à La Grande Motte son rôle naturel d'organisation et de protection pratique de la vie de ses habitants, tout en leur apportant le système enrichissant des formes contemporaines du béton, associées à une symbolique qui parle à leur âme autant qu'à leur cœur. Mais, lors de la création de la Grande Motte on ne parlait ni réchauffement climatique, ni montée des eaux. Préserver l'œuvre de Jean Ballardur c'est permettre aux habitants de pouvoir affronter les épreuves climatiques et météorologiques de la prochaine décennie. Le projet Ville Port 2 n'est absolument pas pensé pour les enjeux 2050 dont on ne sait rien.</p> <p>Le préfet de Région a récemment communiqué sur les priorités d'affectation des crédits destinés à la protection du littoral et de ses stations des effets du réchauffement climatique, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Les services de l'Etat et de la Région entendent renforcer les interdictions de construction dans la zone littorale. Ils privilégieront les réhabilitations de l'ancien en favorisant les agrandissements d'appartements en vue d'en faire des résidences principales.</p> <p>Il est donc clair que l'objectif du maire d'augmenter la population permanente, si tant est qu'elle soit aussi stratégique qu'il le prétend, devra se plier à ce programme.</p> <p>L'association « La Vigie Citoyenne Grand Mottoise » mettra donc tout en œuvre pour s'opposer à ce Projet Immobilier dit « Projet Ville-Port 2 ».</p> <p>Très cordialement  M. R.</p>

Papier	23/11/2023	Président de l'association
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Mes remarques et questions concernent essentiellement l'espace Baumel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet espace n'est il pas en zone à risque en ce qui concerne les submersions lors de tempêtes et dans le temps avec la montée des eaux</li> <li>- Cet espace est un lieu privilégié pour accueillir des manifestations nautiques : des championnats de voile de toutes catégories, un spot reconnu pour la planche à voile, le Kite, le Wing foil en cas de vent de sud-est avec une forte fréquentation et lieu de parking par les participants et les visiteurs</li> <li>- Cet espace est aussi un lieu de stockage du CEM et du YCGM</li> <li>- Cet espace accueille également le salon du catamaran</li> </ul> <p>Comment cet espace va t il être réaménagé et/ou remplacé pour assurer la continuité de ces activités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cet espace est aussi un lieu de parking en été pour les vacanciers et s'ils se garent sur le nouveau parking, comment feront ils pour se rendre à la plage avec enfants, poussettes, bouées gonflables, et autres matériels de plage ?</li> </ul> <p>D'autre part connaît-on de façon certaine l'impact de la modification de la digue en ce qui concerne l'environnement et le milieu marin ?</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Comment faire pour postuler à l'achat d'un appartement dans la future construction, sachant que je suis PMR et que j'ai besoin d'un ascenseur et d'un parking.</p> <p>Merci de votre aide.</p> <p>Cordialement</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Je trouve ce projet ville-port bien adapté à l'évolution de Notre ville,j'y adhère totalement c'est l'occasion pour la ville d'accueillir de nouvelles familles permettant notamment aux écoles de conserver des classes suffisamment remplies , une ville qui bouge est une ville qui ménage son avenir.</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Le projet ville port est une nécessité pour la ville. Le projet remanié permet de garder l'ambition de créer de nouveaux logements.</p> <p>Il permettra de créer un nouveau quartier avec des commerces et des habitations, tout en gardant le supermarché LIDL semble t'il.</p> <p>Les aménagements urbains réalisés sur l'entrée de ville et sur les quais Pompidou est très réussi. Les pergolas et l'agrandissement des quais permettent de promener plus aisément. Nous attendons avec impatience la plantation des prochains arbres. les ombrières sont également très réussies avec leurs couleurs vives.</p> <p>Nous sommes très favorables à ce beau projet !</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Ce projet est important pour repositionner les entreprises du nautisme dans des locaux adaptés et plus esthétiques. De nouveaux logements sont également nécessaires. cela permettra de faire une meilleur liaison avec la motte du couchant et le centre ville.</p> <p>Je soutiens fortement ce projet car la Grande Motte doit continuer à évoluer sinon elle va mourir....Nous avons déjà beaucoup de personnes âgées, il faut attirer de nouvelles familles !</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Ce Projet est une excellente proposition. La Grande Motte est une ville où il fait bon vivre et où l'économie locale et française est mise en avant. L'aménagement de cette partie de la ville permettra notamment d'attirer une nouvelle population pour continuer de dynamiser la ville et offrir des perspectives d'emplois et d'habitat.</p>
Dématérialisé	23/11/2023 24/11/2023	<p>La Grande Motte telle que l'a conçu Jean Balladur est un modèle d'harmonie, d'unité et de beauté où à l'abri des pyramides, prospère une végétation méditerranéenne sillonnée de chemins piétonniers ou cyclables multiples qui sont la respiration interne de la ville.</p> <p><b>LA GRANDE MOTTE EST UNE VILLE-SCULPTURE</b></p> <p>L'architecture de La Grande Motte a une forte puissance identitaire et une homogénéité immédiatement reconnaissables :</p> <p>Les pyramides dressées du centre-ville (côté masculin de la ville) et les conques de Vénus et Bonnets d'Evêque du Couchant (côté féminin de la ville). Et entre les deux, la Grande Pyramide faisant la liaison entre les 2 entités symboliques de notre Ville.</p> <p>Dans le projet ville/port nous n'avons aucune information sur les surfaces construites, emprise au sol, nombre de tours et hauteurs de celles-ci, ni sur les stationnements de ces logements.</p> <p>Et surtout le parti pris architectural respectera-t-il le cahier des charges élaboré par notre architecte en chef : Jean Balladur ?</p> <p>Il est facile d'en douter lorsque l'on voit les 3 programmes immobiliers récemment construits : « la Tortue », « Pure » et « Coba » très loin de l'esprit Balladurien.</p> <p>Rappelons qu'il n'y a que 3 villes au monde entièrement construites ex nihilo par un seul architecte : Brasilia par Oscar Niemeyer, Chandigarh par Le Corbusier et La Grande Motte par Jean Balladur.</p> <p>A ce titre et seulement si l'homogénéité architecturale de la ville est respectée, la DRAC veut nous proposer le classement exceptionnel et prestigieux : « PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ». Malheureusement Monsieur le Maire y est opposé car ce classement ne lui permettrait pas de réaliser son projet.</p> <p>"J'ai souhaité que La Grande Motte offre un décor de fête (...), un décor inhabituel qui libère parce qu'il dépayse. C'est le sens des pyramides et des conques de Vénus assises au bord de la mer et des résilles qui les font rire dans le soleil" Jean Balladur.</p> <p><b>LA GRANDE MOTTE EST UNE VILLE-JARDIN</b></p> <p>Nous avons également une identité végétale très forte à travers le pin parasol qui est l'arbre le mieux adapté à notre région.</p> <p>Pierre Pillet a réalisé un véritable tour de force en transformant cette bande lagunaire balayée par les vents, coincée entre la mer et les étangs, ces marécages insalubres d'eau saumâtre infestée de moustiques en un jardin d'Eden.</p> <p>Il a réalisé une architecture végétale extraordinaire, parfaitement adaptée à notre climat méditerranéen, servant de régulateur thermique en rafraîchissant la ville même lors des plus grosses canicules, et servant de magnifique écrin aux dentelles de béton des pyramides.</p> <p>Alors arrêtons de minéraliser la ville en supprimant des arbres adultes déjà plantés autour du port ou les haies de pittosporums qui bordent les rues et sécurisent les chemins piétonniers ou cyclables.</p> <p>Arrêtons de planter des palmiers ou des chênes liège (sur le port) qui ne résisteront pas aux embruns salés. Pourquoi ne pas écouter Pierre Pillet qui préconise plutôt des tamaris mieux adaptés au sel?</p>

Papier	24/11/2023	<p>La Grande Motte telle que l'a conçu Jean Balladur est un modèle d'harmonie, d'unité et de beauté où à l'abri des pyramides, prospère une végétation méditerranéenne sillonnée de chemins piétonniers ou cyclables multiples qui sont la respiration interne de la ville.</p> <p>PROJET VILLE-PORT baptisé pompeusement Mission Racine 2.</p> <p>Quelle prétention de comparer ce projet à celui de Pierre Racine Président de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc Roussillon créée en juin 1963 sous l'impulsion du Général de Gaulle.</p> <p>Pierre Racine a accompli en 20 ans une œuvre d'une ampleur exceptionnelle donnant naissance à 6 stations balnéaires dont La Grande Motte.</p> <p>Rien de comparable avec une « colline » de tours trop grandes qui doit, soi-disant, « être la pièce manquante » de la Skyline. Quelle prétention encore !!</p> <p>La Grande Motte est une ville achevée, cohérente, intelligente, harmonieuse. Comment peut-on oser encore en douter ?</p> <p>La ville est coincée au nord par les étangs, au sud la mer et à l'est et ouest le Conservatoire du Littoral.</p> <p>Il n'y a plus de terrains constructibles sauf si on déroge à l'équilibre entre le végétal et le bâti: garant de notre qualité de vie.</p> <p>L'ancienne municipalité a commencé à détruire cet équilibre en construisant sur des grands parkings gratuits qui nous avaient assuré aucun problème de stationnement pendant plus de 30 ans.</p> <p>La pénurie de parkings a poussé la présente municipalité à en faire un sur l'aire de pique nique de l'entrée de ville pour un privé : le Pasino. Et un deuxième à l'entrée de ville, dans une zone plantée de peupliers.</p> <p>Les grands mottois ne veulent pas que l'on touche aux espaces verts qui sont un attrait primordial de notre Ville.</p> <p>Entretenons la Ville, cette œuvre d'art, préservons nos espaces verts, arrêtons de construire sur nos aires de stationnement, réhabilitons le parc immobilier existant et bien sûr respectons les préconisations du gouvernement en matière de protection du littoral face au réchauffement climatique.</p> <p>Je finirai par cette parole prémonitoire de Jean Balladur écrite en 1994.:</p> <p>"C'est à son nouveau maire René Couveinhes de prolonger l'œuvre accomplie sans la dénaturer (...). Les choix qui ont modelé l'espace et l'architecture ont été pensés pour que les hommes, habitants, commerçants, estivants se les approprient.</p> <p>Cette appropriation doit se donner pour but, le bonheur de tous et l'harmonie de l'ensemble.</p> <p>Avec les meilleures intentions du monde, rien n'est plus vite mutilé que l'équilibre miraculeux d'une nature, d'une architecture et d'une communauté."</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Le projet VILLE-PORT 2 est arrivé!</p> <p>Le financements publics qui ont été refusés au projet VILLE-PORT 1 ont finalement servi de révélateur aux véritables objectifs :</p> <p>VILLE-PORT n'est qu'un vulgaire projet immobilier qui ne dit pas son nom ! aux objectifs comparables aux ZUP des années 1970-80!</p> <p>Dans VILLE-PORT1, il était "masqué" par le projet d'agrandissement du port de plaisance, assez important pour qu'on ne s'étende pas trop sur "LA COLLINE"</p> <p>Dans VILLE-PORT2 il est habilement enrobé dans un argumentaire pompeux dont les communicants spécialistes du vocabulaire "new look" ont le secret .</p> <p>Avec force affirmations creuses on nous fait croire qu'il s'agit d'un projet qui satisfait des objectifs à 2050 dont on ne sait rien alors que rien de sérieux n'est prévu pour se préparer aux conséquences du réchauffement climatique pour les 10 ans qui viennent!(surtout en outre, avec la modification du PPRi!)</p> <p>On ne sait guère plus que le nombre de logement qu'il faut construire</p> <p>Est-il bien sérieux de construire des logements pour les employés d'entreprises de construction navale qui s'apprêtent à migrer vers des sites industriels plus accueillants ?</p> <p>Si on comprend bien par ailleurs les motivations discrètement évoquées en d'autres circonstances par M. le Maire, ces constructions (dont un pourcentage serait "bon marché"!!!)sont également justifiées:</p> <p>-Par le souci d'atteindre le pourcentage prévu par la loi SRU (afin d'éviter les pénalités) de logements sociaux .Cet objectif est il partagé par les habitants de la station ?</p> <p>-Par le souci de "sauver" le college Philippe LAMOUR dont les effectifs sont en constante diminution.On remarquera qu'un pole d'enseignement privé (confessionnel) s'est ouvert dans la commune voisine du Grau du Roi et le maire de La Grande Motte ne s'en est pas ému alors que les élèves qui manquent dans "son college" sont là.</p>
Dématérialisé	23/11/2023	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis plus que déconcertée par le projet de la ville qui je pensais se préoccupait de la beauté de lieux, de la quiétude et de l'écologie.</p> <p>Construire une halle nautique sur le port est une hérésie au vu des enjeux environnementaux du 21ème siècle (voir le rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, CNPN, du 23 novembre 2022 et le rapport du GIEC sur le risque de submersion.</p> <p>Il me semble que La Grande-Motte est une cité balnéaire et pas industrielle, et c'est bien pour cette raison que la ville est une destination touristique.</p> <p>L'espace Baumel doit être préservé pour accueillir les touristes, les baigneurs et permettre des expositions.</p> <p>J'ose espérer que la ville reviendra sur cette anomalie de son projet.</p> <p>Cordialement</p>
Papier	23/11/2023	<p>Voici quelques principales raisons pour lesquelles je suis défavorable au projet Ville-Port.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au vu de toutes les catastrophes climatiques actuelles et en pensant à toutes celles qui nous attendent, pourquoi continuer à bétonner?</li> <li>- Nous avons de lus en plus de problèmes d'alimentation en eau. Comment un surplus de population permettre-t-il de régler ce problème?</li> <li>- La Grande Motte était une unité harmonieuse voulue par Jean balladur, nous détériorons cette unité.</li> <li>- La suppression du parking sur l'esplanade baumel, qui permettait à la population de profiter de la plage, nous privera de ce lieu privilégié.</li> </ul>

Papier	23/11/2023	<p>La Grande Motte - Le projet Vile-Port - Je suis contre!</p> <p>Pour moi ce projet n'est absolument pas inscrit dans l'héritage de Balladur. Arriver par la mer à La Grande Motte révèle tout le génie de Jean Balladur: La Grande Pyramide faisant le lien entre La Motte du levant et La Motte du Couchant. Ce projet n'est pas respectueux de l'architecture visionnaire de Jean Balladur.</p> <p>Maintenant on arrivera sur un chantier naval, avec des hangars hauts de neuf mètres : belle vue.... comme dans une ville industrielle. Ce chnatier sur l'eau est une aberration, alors que les pôles Nord et Sud ont commencés à fondre et que toures les villes près de l'eau cherchent des solutions.</p> <p>Quant à cette série de pyramydes, elle détruira tout l'équilibre voulu par Jean Balladur : une ville végétale et aérée!</p> <p>Que dire de cette avenue Robert Fages dont la voie cycliste s'arrête brutalement, où il n'y a pas de trottoir!</p> <p>Et ces plantations depalmiers qui n'offriront aucune ombre aux piétons.</p> <p>J'ai assisté à la première réunion dite "de concertation" où personne n'a pu ouvrir la bouche, tout était décidé à l'avance et organisé pour empêcher les gens "contre" de s'exprimer!</p> <p>Pour moi, ce projet est une destruction totale du centre ville et de l'oeuvre de notre cher poète et architecte Jean Balladur.</p>
Papier	23/11/2023	<p>Par ce courrier du 22 novembre 2023, je vous fait part de mes réserves et de mon opposition au projet Ville-Port de La Grande Motte même s'il a été modifié.</p> <p>1/ C'est un projet qui me semble d'une autre époque celle des années 1970 où la protection de l'environnement était silencieuse. Votre projet avec une bétonnisation dela ville à outrance n'est plus adapté aux enjeux des années futures.</p> <p>La Grande Motte est insérée dans une zone à forte urbanisation avec Montpellier et aurait dû garder son caractère architectural et espaces verts voulus par Jean Balladur. Elle aurait tout intérêt pour son avenir économique et financier à respecter sa singularité de poumon vert face à toutes ces constructions invasives de la région Montpellier.</p> <p>2/ (??) la supression du Théâtre de Verdure serait inappropriée ainsi que la suppression de l'espace Baumel qui permet d'accueillie des touristes, des spectacles pour l'un, des expositions et l'accès à la mer et aux baigneurs pour l'autre.</p> <p>Sur le plan vuisuel faire des tours (??) de la Grande Pyramide met en péril l'équilibre architectural voulu par Jean Balladur.</p> <p>Engager de tels travaux en une période aussi difficile c'est aussi prendre un risque financier pour les comptes de la ville, et pour les citoyens habitants qui alimentent avec leurs impôts la trésorerie de la cité.</p> <p>La ville n'a pas besoin d'être surendettée pour des années, comme on a pu le voir dans d'autres villes de France avec toutes les conséquences malheureuses pour le contribuable.</p> <p>5/ Dautre part les travaux en cours sur le quai Pompidou et l'avenue Robert Fages nous laissent sceptiques en remarquant combien la circulation à une voie est devenue problématique et crée des embouteillages à toute heure. Les bus ne pouvant se croiser. Les places de parkings sont un défi pour la santé des pneus avec du béton à outrance, l fallait vraiment avoir un esprit compliqué pour arriver à transformer des voies de circulation fluide en voie de blocage et de bouchons, désagréables pour les riverains et les touristes.</p> <p>6/ Que dire des immeubles à venir, avec un nom comme la "Colline" son appellation parle d'elle-même et promet d'etre une injure architecturale et paysagère de La Grande Motte!</p> <p>7/ Sur les aspects techniques et scientifiques de ce projet, des spécialistes de ces sujets int très bien expliqué les dangers que ce projet représentait et je m'en remet à leurs remarques et oppositions pertinents.</p> <p>souhaitons que ce projet Ville-Port soit abandonné et que les trvaux en cours soient les marqueurs d'une période de pause pour que La Grande Motte ait le temps de réfléchir plus sereinement à son avenir.</p>
Papier	23/11/2023	<p>Monsieur le Maire Mairie de la Grande Motte</p> <p>Après m'être informé sur les derniers projets « Ville Port » je me permets d'émettre un avis sur les nouvelles dispositions proposées par les aménageurs locaux.</p> <p>Je me souviens d'une tempête mémorable qui a détruit le bourg complet de la Tranche sur mer suite à une série de vagues submersibles et d'une pluviométrie exceptionnelle.</p> <p>La population à cette époque, a reproché aux élus d'avoir signé des permis de construire sur une zone présentant un risque potentiel d'inondations majeures.</p> <p>Monsieur le maire prenez le temps de la réflexion et du bon sens. Les derniers assauts de la mer ont montré que les vagues sont arrivées très haut sur la rampe de mise à l'eau au sud de l'espace Baume!. Il n'est pas stupide de penser que l'aménagement de cet espace avec des bâtiments industriels ou commerciaux construits sur une zone aussi sensible soit une idée qu'on n'ait pas à regretter dans un avenir proche, compte tenu de la climatologie actuelle.</p> <p>Je suis très impliqué dans la vie associative de La grande Motte, je me permets d'émettre un avis très négatif concernant le projet actuellement proposé. D'autant que nous n'avons pas d'information sur le financement de cette opération.</p> <p>Et que d'autres solutions ayant moins d'impact financier et environnemental peuvent être étudiées.</p>
Papier	23/11/2023	<p>Bonjour</p> <p>Des habitants à côté des deux usines utilisant du polyester et du carbone ne me semble pas comptatible (même pour des HLM).</p> <p>Le déplacement et la perte de surfaces des quelques entreprises du nautisme restantes signe la fin de l'attractivité du port de LGM.</p> <p>Cordialement</p>
Papier	23/11/2023	<p>Ce projet Ville-Port est joli sur le papier mais en pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- beaucoup trop de béton au sol</li> <li>- des arbres n'apportant pas d'ombre et de fraîcheur (plamier ...)</li> <li>- 3 tours à côté de La Grande Pyramide sans les espaces verts suffisants selon Balladur</li> <li>- des constructions en bord de mer à l'heure où l'on parle de reloger les personnes vivant en zone cotière</li> <li>- un parking pour les usagers de la voile (espace baumel) qui ne pourra plus être utilisé (construction de la halle nautique)</li> <li>- une halle nautique ne permettant pas la survie des artisans de La Grande Motte.</li> </ul> <p>En conséquence, je suis contre ce projet sous cette forme globale.</p>

<p>Dématérialisé</p>	<p>24/11/2023</p>	<p>Adhérent LA VIGIE CITOYENNE / <b>LE PROJET VILLE-PORT</b>  <b>remarques sur les informations fournies aux citoyens de La Grande Motte</b></p> <p>Depuis 2017, le grand projet municipal est annoncé. Avant même le vote du dernier PLU, la préfecture prévenait qu'il était irréalisable dans le cadre du PLU qui allait être voté après disparition mystérieuse de l'enquête ! Les promesses d'une co-construction par les élus et les électeurs n'ont pas manqué. Le numéro 85 du magazine Ma ligne de ville commence naturellement par l'édito du maire qui indique que son projet est repensé « pour l'inscrire dans une vision plus sobre à la fois en termes financier et environnemental ». Sur huit pages, un 'Grand angle' représente le « DOSSIER PROJET VILLE-PORT.</p> <p>Sous le titre « La Ballade, histoire d'une revisite », l'équipe municipale déclare inscrire son projet « dans une amplification de l'état existant », entre héritage balladurien et prise en compte des enjeux climatiques !</p> <p>Entre 2023 et 2033, études et travaux permettraient le réaménagement des espaces et la construction de logements sur le Secteur Colline. Le projet doit se réaliser avec nous et pour nous d'où la concertation de quelques semaines qui s'achève le 24 novembre et dont le maire peut faire la synthèse le jour même !</p> <p>La luxueuse plaquette offerte aux personnes venant en mairie pour regarder le dossier dit de concertation rappelle le « plan projeté » : le "dessin" d'une régénération dont le but serait de faire surgir « la Colline, pièce manquante dans la ligne de ville ». Les élus ne veulent plus qu'on parle de Patrimoine du XXè siècle mais seulement d'architecture contemporaine remarquable sans doute pour permettre à LECLERCQ ASSOCIES de fournir du travail aux programmistes urbains (sic), aux architectes, urbanistes, paysagistes, experts BET, économistes, juristes et designers, regroupés par le mandataire du groupement dans le cercle vert de la maîtrise d'œuvre.</p> <p>Heureusement il existe la maîtrise d'ouvrage et, dans son cercle bleu, outre les opérateurs économiques, les entrepreneurs, les plaisanciers, les habitants, l'ABF, la DREAL et la DDTM. Car, si on prend en compte les scénarios publiés par la DTTM sur les choix à faire par rapport aux submersions marines et à l'érosion du littoral, le projet ville-port même réduit ne doit pas être mis en œuvre surtout dans sa partie d'urbanisation supplémentaire.</p> <p>Il est temps qu'on respecte l'article L.562-1 du code de l'environnement lequel indique que, dans les zones exposées aux risques, on recommande de ne pas accroître la population, le bâti et les risques.</p> <p>Il est grand temps aussi que les élus grand-mottois prennent en compte l'impossibilité d'assurer leurs risques. Les maires des petites villes de France viennent de dénoncer le désengagement des assureurs, la résiliation unilatérale des contrats qui frappe d'abord les communes les plus exposées aux risques environnementaux.</p> <p>On sait sur quoi pourrait déboucher une tempête de type Xyntia. Des poursuites pénales seraient engagées car la justice chercherait légitimement des coupables. Il faudrait trouver aussi des contribuables pour payer les dégâts et indemniser les victimes ou leurs familles dans le cas des morts.</p>
<p>Papier</p>	<p>24/11/2023</p>	<p>En baladant les populations par sa BAL'LADE, l'équipe municipale reste sur la pente qui a conduit naguère à un avis négatif du conseil national de la protection de la nature dont le maire s'est déclaré « horrifié » en février 2023. Il aurait probablement envie de reprendre l'expression de son confrère de Pérols hostile aux environnementalistes . Mais il faut que tous les décideurs retrouvent la raison.</p> <p>Il ne faut pas qu'à nouveau l'autorité environnementale déplore que la question de la prévention des risques naturels ne soit jamais au centre des réflexions ni de la consultation du public. Il faut que les élus renoncent à faire croire qu'ils peuvent ouvrir une deuxième étape de la mission Racine, qu'ils ont le droit de 'prolonger l'écriture de Balladur' et qu'ils édifieront une ville permanente bioclimatique en réduisant le PPRI et en niant l'érosion du littoral comme les submersions marines ou l'aggravation des phénomènes cévenols.</p>
<p>Dématérialisé</p>	<p>24/11/2023</p>	<p>Le projet Ville-Port de La Grande Motte, même modifié, est une hérésie environnementale, un danger pour le littoral et un gouffre financier. Si nous avons choisi d'investir à La Grande Motte, ce n'est pas pour nous retrouver quelques décennies plus tard dans un chantier permanent qui défigure cette belle station.</p> <p>La création de La Grande Motte n'est pas un "geste balladurien" et la ville n'a pas besoin d'être modernisée. Elle EST moderne. Il ne s'agit pas d'une quelconque station balnéaire comme il en existe tant sur le littoral, sans âme terriblement moches, construites à la va-vite.</p> <p>La Mission Racine, dissoute en 1983, ne saurait être invoquée comme prétexte à des travaux qu'elle ne saurait approuver et qu'elle ne pourrait contrôler.</p> <p>Les derniers permis de construire délivrés par la Mairie montrent que nous sommes loin de l'esprit et génie de Jean Balladur. Le bâtiment Tortue, les résidences Pure et Cobà sont des caricatures de l'architecture de Jean Balladur.</p> <p>La réalisation des travaux de Ville-Port 2 demeure un problème puisqu'elle contreviendrait aux informations que le Préfet de Région a récemment communiquées à la Presse Régionale sur les priorités qui seront assignées à la mise en œuvre du contrat Plan-Région : Mobilisation des crédits destinés à préciser les mesures à prendre pour protéger les stations littorales des effets du réchauffement climatique. En d'autres termes cette décision est contraire à la modification du PPRI que le Maire avait sollicitée et obtenue pour faciliter la réalisation du projet Ville-Port 1, modification devenue inutile puisque l'extension du port est abandonnée. Mais elle demeure problématique car elle fragilise la protection des résidences de première et seconde lignes. C'est bien l'objectif du recours devant le Tribunal Administratif, déposé par la Vigie Citoyenne.</p>

Papier	24/11/2023	<p>L'esplanade Baumel n'a pas vocation à accueillir une "halle nautique" un "bâtiment compact aux normes et adapté". Ces termes sont irrecevables. Les Bâtiments de France (ABF) ne sauraient valider la construction d'un hangar de 9m de haut sur cet espace. De plus, la justification du projet ne respecte pas l'obligation de 1300 logements à rénover faite par le Schéma de Cohérence Territoriale et contrevient à la loi littorale sur la continuité architecturale des formes. On doit pouvoir, en entrant à La Grande Motte par la mer, admirer les magnifiques bâtiments existants et non voir des entrepôts...</p> <p>En ce qui concerne "le Projet Ville-Port pensé dans les enjeux de 2050", nous suggérons à M le Maire de lire avec attention l'article écrit par Gala Jacquin à partir de données du BRGM et du GIEC et paru dans le Journal Toulousain le 08 novembre 2023. Le Projet Ville-Port 2 ne peut être poursuivi sans que des réponses claires aient été données à ces questions.</p> <p>Les services de l'Etat entendent privilégier les réhabilitations de l'ancien en favorisant les agrandissements d'appartements en vue d'en faire des résidences principales. Le Maire doit s'appliquer à ce problème si tant est que la recherche d'une augmentation de la population permanente soit aussi stratégique qu'il le prétend...</p> <p>Prétendre que "la Colline est une pièce manquante dans la ligne de ville, avec des nouveaux logements..." est une injure faite à Jean Balladur : il faut lire ses écrits sur La Grande Motte pour comprendre qu'oser qualifier cette Colline de "pièce manquante" est une imposture et ne sert qu'à justifier des constructions massives et de grande hauteur.</p> <p>Donc, halte à la bétonisation qui prospère en ce moment au détriment des places de stationnement et des espaces verts grignotés de jour en jour.</p> <p>Stop au projet de destruction du Théâtre de Verdure qui a été VOULU par Jean Balladur au cœur de notre cité. L'ensemble des bâtiments -Mairie, Centre Culturel, Conservatoire de Musique, Police Municipale- l'espace dédié au Marché forment un pôle attractif de première importance. Rénover, rebâtir à l'identique si nécessaire, OUI...détruire, NON.</p> <p>Les derniers travaux sur le quai Georges Pompidou et dans l'avenue Robert Fages sont affligeants. Là aussi, relire Jean Balladur, et penser aux piétons et autres usagers...</p> <p>L'implantation généralisée de palmiers, outre qu'elle est de mauvais goût, n'est pas du tout en accord avec les préconisations de l'équipe d'ingénieurs agronomes de Pierre Pillet</p> <p>Il y aurait encore fort à dire.</p> <p>Quand cesseront ces travaux qui sont un gouffre financier, ne sont absolument pas justifiés pour nombre d'entre eux ?</p> <p>Quand pourrons nous circuler sur des trottoirs réparés, entrer dans des placettes sans abîmer dans les trous et les bosses, marcher sans glisser sur les feuilles pourries accumulées dans les contre-allées jamais balayées ? Autant de petits travaux d'entretien indispensables...mais moins glorieux.</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<p>Chères Grand -Mottoises,          Cher Grand-Mottois,</p> <p>Voici exactement le coût dépensé pour cette première partie du projet V&amp;P.          Ces dépenses sont consultables dans le budget de la ville.</p> <p>Pour la partie des quais, Pompidou, Tabarly, Avenue Robert Fages, Parking entré de ville, cela représente 20Md'€ engagé à ce jour. Dont :</p> <p>Sur le budget du Port 2,5Md'€ ,          Sur le Budget général, (vos Impôts,) 13Md'€, dont 11Md'€ pour les travaux quai Pompidou, quai Tabarly.          Pour les Études 4,5Md'€, avec des subventions de l'état et des collectivités.</p> <p>Sources officielles du maire de La Grande motte en CM du 27 septembre 2023          Hors budget du projet V&amp;P, pour les documents publicitaires, vidéos, promotions, diverses réunions nous sommes à environs 250K€, mais là il y a un grand flou financier.</p> <p>Après 14 ans d'études et plusieurs Md'€ l'ancien projet aurait dû voir le jour depuis longtemps.          On ne peut pas sans cesse ajouter des logements.          Dans le nouveau projet V&amp;P 2, le maire propose une bétonisation excessive sur une surface réduite.          Sachez que pour 240 logements et 240 parkings, il y aura environ 50 logements sociaux, d'où une question : en un seul bloc ou répartis dans différents blocs ?</p> <p>Pour les résidents autour du port leurs vues seront modifiées avec devant un rideau de bâtiments industriels et d'immeubles avec en prime une pollution sonore et olfactive.          Pourquoi ces logements ? Il y a certes un besoin crucial de logements sur la ville. Mais cela doit-il s'opérer au détriment des personnes qui ont payé le prix fort pour avoir la mer à perte de vues ?          La ville augmenterait de façon exponentielle si le projet se réalise. Aucune information sur les besoins nécessaires qui vont entraîner rapidement d'énormes dépenses supplémentaires non pris en compte dans ce projet.          Il faut une cohérence politique, il faut des équipements.          On manque de crèche, on manque de médecin, on manque encore de transports en commun, ....          Donc on ne peut pas sans cesse ajouter des logements, si derrière on n'a pas tout ça.          Nous tenons à une qualité de vie en générale, je crois que nous sommes arrivés à saturation au niveau du bétonnage autour du port de La Grande Motte.          On doit s'opposer à l'urbanisation frénétique de la ville.          Ce projet va saccager la Skyline.          Ce que les Grand-Mottois contre le projet redoutent, c'est que ce nouveau chantier ouvre la boîte de Pandore dans leur quartier. À ce jour, différents quartiers reste préservés de l'expansion qu'ont connu les Grand-Mottois ces dernières années. Dans la Grande-Motte, la nature a encore sa place.          Si ce projet d'immeubles collectifs même modifié venait à voir le jour, il constituerait un précédent pour l'ensemble de la commune de La Grande Motte et dénaturerait un secteur dessiné par Balladur jusqu'ici préservé.          Malgré l'augmentation des taxes locales nous ne pourrons pas nous autosuffire. Sur les 68 Md'€ H.T. estimé par le maire, du projet V&amp;P 2, 25Md'€ concernent les installations portuaires, la CRC avait déjà épinglé la commune en lui reprochant de faire payer aux contribuables des équipements portuaires. Ce devrait être aux utilisateurs du port de financer in fine ces équipements par des redevances et pas par l'ensemble des résidents de La Grande Motte.</p> <p>W. V.          Conseiller Municipal de La Grande Motte          wviste@lagrandemotte.fr</p>

Dématérialisé	24/11/2023	<p>Quelle hérésie, ce projet! Plus il avance, plus c'est moche.</p> <p>La "végétalisation" des quais, c'est toujours plus de béton. Au point de nécessiter des "ombrières" pour faire un peu d'ombre! Le quartier du Port est devenu un désert, même quand le reste de la ville est encore bien fréquenté les week-ends. Rendez-nous de la vraie verdure!</p> <p>Du côté circulation, ce n'est pas mieux, sauf pour les trotinettes ...</p> <p>Et quant à la colline de béton à venir, le pire est à craindre, à en juger par les derniers immeubles construits!</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<p>Je suis entièrement d'accord avec les propos de Vigie citoyenne du 23 novembre.</p> <p>Je refuse de voir un projet ordinaire qui n'a rien à voir avec l'architecture si particulière de la Grande Motte. L'harmonie générale de cette ville est incroyable. Heureusement que l'immeuble cobra est en retrait du centre ville parce qu'il a l'identité de nexity et pas du tout de la Grande Motte. Quel dommage!</p> <p>Je rajoute que le bétonnage de la ville va encore accentuer les problèmes d'inondations lors des pluies diluviennes que nous subissons de plus en plus souvent et de plus en plus fortes.</p> <p>Concernant le réchauffement climatique tel que le prévoit le GIEC, c'est une pure aberration. On a vu en novembre les différents points de submersions marines lors des tempêtes successives.</p> <p>Il faut enfin arrêter de construire trop prêt de la mer. C'est la mairie la préfecture et l'état qui devraient interdire radicalement ces constructions.</p> <p>Si vraiment vous voulez construire une dernière zone d'habitations il faut le faire en retrait de la côte, à la place du grand parking que vous venez de réaliser.</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<p><b>Avis du collectif "Stop au projet ville port" sur le nouveau projet.</b></p> <p>Ce nouveau projet est sans commune mesure avec le précédent sur le plan de l'impact environnementale qui avait, rappelons le, comme conséquence une empreinte de 3 hectares et demi sur la plage.</p> <p>Divers associations ainsi que la CNPN (Commission Nationale pour la Protection de la Nature) avaient émis de très lourdes réserves : avoir écouté plus tôt les associations aurait évité des gaspillages conséquents, notamment en termes de coût d'études.</p> <p>Ce nouveau projet qui nous est présenté (sans prise en compte de cette concertation préalable puisque le jour même de la clôture de cette concertation est présenté le nouveau projet aux habitants) pose trois remarques importants :</p> <p>1) La construction de 240 logements sur une superficie deux fois moins grande que le projet précédent (qui en comptait 480) laisse entendre des hauteurs aussi hautes, c'est à dire pour certains bâtiments aussi hauts que les derniers étages de la Grande Pyramide. Pour rappel, pour Jean Balladur la Grande Pyramide était la transition entre le côté masculin (les pyramides angulaires) et le côté féminin (les conches et autres formes arrondies). En conséquence, si des bâtiments devaient voir le jour à cet emplacement, il devrait être de petites tailles en forme arrondie et non constitués de hautes tours.</p> <p>2) Ce nouveau projet prévoit la construction de bâtiments d'habitation jouxtant une usine intégrée de construction de bateaux, c'est-à-dire des bâtiments enfermant nombre de produits dangereux et inflammables : ce type d'usine situé en toute proximité d'habitations est aujourd'hui une hérésie.</p> <p>3) La dernière remarque porte sur le manque cruel de concertation liée à ce nouveau projet : la municipalité de La Grande Motte fait sur ce point le strict minimum, ce qui de notre point de vue est toujours une grave erreur quant à la recherche d'un minimum d'acceptabilité des citoyens.</p> <p>Fait le 23 novembre 2023</p> <p>D. J.</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<p>Avec l'œil aguerri de l'architecte mais encore plus du marin. La grande motte confirme ainsi sa volonté d'accueillir des hommes et des femmes passionnés par la mer et notre littoral.</p> <p>C'est un nouveau défi qui correspond au modernisme et à l'ère de notre temps alliant modernité, fonctionnalité et éco responsabilité.</p> <p>Dans la continuité de la mission Racine, j'ai eu l'honneur de faire parti des architectes qui ont participé à la création de La Grande Motte sous la direction de Jean Balladur.</p> <p>Notre vision était avant gardiste, audacieuse, critiquée, mais je crois que cet héritage fait aujourd'hui de La Grande Motte l'une des stations balnéaires les plus séduisante du littoral français.</p> <p>Pour préserver son attractivité et répondre aux enjeux environnementaux actuels, il est l'heure que la ville poursuive son évolution afin de continuer à naviguer vers l'avenir plutôt que de rester à quai.</p> <p>J'apporte tout mon soutien aux parties prenantes de ce projet Ville-Port afin qu'il se réalise dans l'intérêt d'une ville que j'ai vu grandir, dans laquelle je vis encore et que je veux voir pérenne.</p> <p>Donc un grand merci à toute l'équipe qui amène ce projet vers l'avenir.</p> <p>P. D'O.</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut on savoir quels sont les aménités dont le projet se propose de bénéficier en 2050 puisque c'est l'objectif qu'il s'est assigné ?</li> <li>- Peut on savoir ce qu'est une ville résiliente et en quoi La Grande Motte le serait ?</li> <li>- Peut on savoir en quoi l'oeuvre de Jean BALLADUR nécessite une modernisation alors qu'il est indiqué par ailleurs la nécessité du respect du "geste balladurien" ?</li> <li>- Peut on savoir ,dès lors qu'ils seront gagés sur les impôts des citoyens:</li> </ul> <p>1) le cout du montage du premier dossier (VILLE-PORT 1) qui est abandonné mais qu'il faudra bien payer l'agence LECLERCQ Associés (qui est virtuose des formules qui ne veulent pas dire grand chose) ?</p> <p>2) Le cout du montage du second dossier (VILLE-PORT 2) qui n'a pas fait l'objet d'un nouvel appel d'offres et qui ne pourra pas être financé par les aides publiques puisqu'il est devenu essentiellement un projet immobilier aux financements privés?</p>

Dématérialisé	24/11/2023	<p>Architecture</p> <p>Comme d'autres, je trouve que les derniers projets immobiliers à La Grande Motte manquent d'inspiration et pourraient se retrouver dans le catalogue de n'importe quel promoteur immobilier dans n'importe quelle ville du Sud voire du Nord de la France. La grammaire de base de Balladur est malmenée : prédominance du béton, sérialisme par l'utilisation d'éléments préfabriqués, refus des formes horizontales ou verticales au profit de formes courbes (Couchant) ou brisées (centre-ville), modénatures en béton formant et espaces originaux (ex. terrasses), éloignement de la route et végétalisation. Il faudrait rester plus proche des idées de Balladur.</p> <p>Je pense par exemple à l'opération sur l'ancien parking du Grand Bleu (les modénatures sont en métal et pas en béton), le projet en cours de construction avenue de Lattre de Tassigny pour autant que l'on puisse en juger, le nouveau Pasino. Le bâtiment qui a remplacé l'ancien casino sur la promenade Jacques Chirac est mieux de ce point de vue, même s'il utilise beaucoup de métal pour une ornementation en arcs brisés qui aurait pu être plus lisible.</p> <p>Quitte à construire directement à côté de la Grande Pyramide, pourquoi ne pas faire appel à un architecte d'avant-garde tel que Sou Fujimoto qui a réalisé l'Arbre blanc à Montpellier et a une réflexion sur le lien entre architecture et nature ? Ou bien au moins organiser un concours international d'architecture mettant l'accent sur le projet architectural global de La Grande-Motte et la cohabitation avec la nature ?</p> <p>Je rejoins aussi les commentaires exprimés sur les mauvaises odeurs fréquentes provenant des constructeurs navals. Pour le moment ces mauvaises odeurs ne dérangent que les promeneurs qui passent d'un quartier à l'autre. Il serait dommage que le projet de La Colline soit un échec commercial ou devienne une zone défavorisée à éviter à cause de ces mauvaises odeurs.</p> <p>Aménagement urbain</p> <p>Une des forces de La Grande-Motte était, jusque dans les années 90, la présence d'éléments communs à travers toute la station tels que le fameux dallage de béton au sol, les murets en béton brut crénelé, les lampadaires sphériques, les blocs de béton en « S » pour délimiter les zones piétonnes. Les panneaux indicateurs et les bancs étaient largement uniformisés également. Cette unité dans la diversité des quartiers se perd de plus en plus au fil des aménagements ponctuels successifs. Avant on pouvait dire en un clin d'oeil qu'on était à La Grande-Motte en regardant autour de soi. Il ne faudrait pas que ce sentiment se perde.</p> <p>Par ailleurs, pour le moment la Ballade ne s'est pas traduite par une augmentation du couvert végétal dans l'esprit de Pierre Pillet mais par l'apparition de vastes esplanades en béton qui seront impraticables en plein soleil en été.</p> <p>Urbanisme</p> <p>Je ne comprends pas l'objectif de construction de logements supplémentaires avancé comme provenant du SCOT alors que la majorité des logements de la commune sont inhabités l'hiver et que, pour autant que je puisse en juger, beaucoup de résidences ne sont pas entièrement habitées l'été. Le territoire de La Grande-Motte est par définition restreint et doit rester végétalisé. Il ne peut pas accueillir des logements supplémentaires en nombre significatif, quoi que l'on fasse.</p>
Papier	24/11/2023	<p><b>Projet Ville-Port 2</b> Contexte: Il faut saluer la décision responsable de l'Etat et de la Région Occitanie de ne pas financer le Projet Ville-Port 1 beaucoup trop coûteux et surtout contraire aux priorités actuelles du développement durable. Le Conseil National de la protection de la Nature avait d'ailleurs émis un avis négatif.</p> <p><b>Rappel : En avril 2019, le maire déclarait en réunion publique : « abandonner ce projet serait inconscient ». t-il toujours le même avis</b></p> <p><b>Si personne ne peut demander aux élus locaux d'avoir les compétences nécessaires concernant les grands projets, il est impératif d'avoir l'humilité de travailler avec les experts compétents, dans l'intérêt général des habitants et de l'avenir de l'œuvre de Jean Balladur et Pierre Racine.</b></p> <p>Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, le nouveau projet est soumis à une concertation préalable pour informer et recueillir l'avis de la population.</p> <p>Après l'abandon du premier projet de l'architecte qui a déjà perçu 4,5 millions d'euros de rémunération et qui déclarait curieusement en avril 2019 que : « La Grande Motte, après avoir appartenu à un cardon littoral touristique, appartient de fait à la Métropole Montpellier »!!!!</p> <p>Il eût été sage de prendre le temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser une ou plusieurs réunions de concertation pour présenter et expliquer le projet à la population avant de lui demander son avis</li> <li>- d'attendre le Bilan du projet AATRE, dans le cadre du volet « participation citoyenne » du programme Littoral + de la Région Occitanie qui a notamment comme objectif de créer du lien entre les décideurs et les citoyens autour des projets d'aménagement, pour associer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la culture du risque et des enjeux de la résilience.</li> <li>- d'organiser un référendum.</li> </ul> <p>Nb : En mars 2020, le maire déclarait qu'un référendum « pour ou contre » le projet ne l'inquiète pas.</p> <p>Ce petit récapitulatif montre que ce nouveau projet doit être abordé avec prudence et sérieux.</p> <p><b>Tous les gens responsables ont compris les menaces climatiques qui impactent et vont impacter de plus en plus durement le littoral français et étranger.</b></p> <p><b>Dès maintenant, la priorité incontournable, c'est la préservation du patrimoine existant sur le littoral et le recul de l'habitat (quand c'est possible).</b></p> <p>Hormis la bonne idée de l'aménagement arboré de « Lo Ballade » avec désimperméabilisation du sol (même réduite), le nouveau projet ne semble toujours pas en phase avec les priorités et préconisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Plan de l'Etat-Région nouveau projet concernant ne semble le littoral toujours et pas l'adaptation en phase avec les priorités littorales et (montée des préconisations du : niveau de la mer sur tout le linéaire de la commune -vieillesse du parc immobilier à moderniser)</li> <li>- des rapports et préconisations du GIEC</li> <li>- des services de protection de l'environnement</li> </ul> <p>Les connaissances scientifiques actuelles ne permettraient plus la construction de La Grande Motte.</p> <p>Alors, pourquoi ajouter de nouveaux problèmes</p> <p>Sachant que le budget du 1<sup>er</sup> projet avait triplé avant même le début des travaux, les contribuables locaux veulent-ils financer le nouveau projet de 68 millions d'euros (dont 80% pour le port et les activités nautiques).</p> <p>Le projet de très grande Halle nautique de 9m de haut et La Colline (combien de tours 7 quelle hauteur?) ne va-t-il pas défigurer définitivement l'œuvre ex nihilo de Jean Balladur « Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » Est-il possible de construire 240 logements à côté de l'entreprise Outremer-Gunboat qui utilise des 7 produits dangereux et inflammables</p> <p>Cette entreprise qui a déjà 7 menacé de quitter La Grande Motte (voir page 21 du dossier) restera-t-elle (elle a déjà prospecté de nouveaux sites plus appropriés).</p> <p>Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et les nombreuses questions en suspens, je ne suis favorable qu'à l'aménagement de La Ballade</p>

Papier	24/11/2023	<p>Du béton, du béton, toujours du béton.          Habitant La Grande Motte depuis presque 20 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet Ville Port est une catastrophe pour ce qui fait l'agrément de la ville et l'environnement après la "bétonnisation" complète du quai Pompidou</li> <li>- Les derniers bâtiments construits laissent craindre le pire pour l'architecture des tours prévues ni en harmonie avec Le Conques du Couchant ni avec les pyramides du centre ville</li> <li>- Une halle de 3000m<sup>2</sup> sur baumel sur 9m de haut va obstruer complètement la vue vers le (?) de tout le tour du port depuis le quai De Gaulle jusqu'au Miramar. Quelle est la surface de bâtiments occupée par les entreprises? Pourquoi l'aggraver?</li> <li>- Baumel doit rester une zone d'accès à la plage et pouvoir servir aux salons et expositions et non au hangar verrouillé tel une tâche (?)</li> <li>- Pourquoi lancer des travaux encore une fois mal maîtrisés au budget non défini alors que 80% des logements de la ville sont vides 10 mois par an</li> <li>- Le SCOT demande de (?) 1300 logements commençons par restaurer les logements avant de faire de nouvelles constructions que rien ne justifie et contraires à la loi Littorale.</li> <li>- Toutes les études du GIEC autorité incontestable et les événements météos du Nord de la France doivent inciter la plus grande prudence et à stopper en bord de mer.</li> <li>- La ville de La GM est une station balnéaire et non une zone industrielle. Il faut privilégier ce qui a fait le charme de la ville stopper:</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Le béton source de chaleur</li> <li>. Les hangars inutiles et inesthétiques dans une station balnéaire</li> <li>. Les tours que rien ne justifie</li> </ul> <p>Arrêter avec "La Colline" désir de quelques uns. Mais aussi inutile qu'architecturalement catastrophique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte le contrat Plan Etat Région et ses priorités de protéger du réchauffement climatique. D'interdire les constructions près du littoral.</li> </ul> <p>En résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas se précipiter</li> <li>- intégrer les enjeux de protection des habitants et de la nature</li> <li>- prévenir les catastrophes voir la (???) et autres</li> <li>- respecter les directives préfectorales</li> <li>- écouter et entendre les avis divergeants.</li> </ul>
Papier	24/11/2023	<p>Contribution à la concertation VIGIE CITOYENNE/PROJET VILLE-PORT du 24/11/23</p> <p>Le projet est une hérésie environnementale et un danger pour le littoral et la ville et entraînera la mise en cause du caractère architectural de l'ensemble urbain.</p> <p>Il est temps de cesser la bétonnisation, qui se poursuit actuellement avec des constructions immobilières remplaçant des parkings et des zones vertes voire des espaces publics tels que le théâtre de verdure.</p> <p>La Grande Motte doit disposer d'espaces polyvalents tels que l'espace BAUMEL pour accueillir les touristes, les expositions ... La presqu'île n'a pas vocation à accueillir des constructions et encore moins un bâtiment compact, qui ne sera qu'une verrière visible de la mer et de toutes les parties du port.</p> <p>L'implantation de la « colline » pose de nombreux problèmes : nombre de tours, hauteur des bâtiments, stationnement des véhicules des occupants, voies d'accès ...</p> <p>La prise en compte des différents rapports liés au climat , au risque de submersion est insuffisante.</p> <p>L'aménagement récent du quai Georges Pompidou révèle de graves défauts : trop grande surface bétonnée accumulant la chaleur, nombre de végétaux insuffisant ...</p> <p>Indépendamment de l'imprécision des financements, il restera à connaître l'effet des différentes décisions administratives voire judiciaires qui seront prises en matière d'urbanisme et de protection littorale.</p> <p>Fait à ANGERS le 21 novembre 2023</p>
Dématérialisé	24/11/2023	CONCERTATION REFORTE DU PROJET VILLE PORT.docx
Dématérialisé	24/11/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en arrivant à La Grande Motte, j'ai trouvé formidable et visionnaire ces grandes allées partagées entre piétons et vélos. Aujourd'hui avec le morceau de piste cyclable au port, j'ai peur qu'on abandonne cette conception pour des pistes cyclables « traditionnelles ». Cela enlèverait tout le Charme et le confort de la station. De plus, le morceau construit est trop étroit. Il faut garder cette circulation partagée et l'annoncer dès l'entrée de ville pour que les touristes comprennent et ainsi réduire les incivilités.</li> <li>- au niveau de la végétation, les images montrées ce soir et l'état des travaux montrent surtout des plantations de palmiers et feuillus. Qu'en sera-t-il au niveau des arbres? Nous avons la chance d'avoir Pierre Pillet encore vivant parmi nous. A-t-il été consulté, le sera-t-il? Qu'en est-il de spires, tamaris.... Le projet semble encore très minéralisé. Il ne s'agit pas seulement de la végétation à planter. Ne faut-il pas aussi repenser les sols et laisser de la terre...?</li> </ul>
Dématérialisé	24/11/2023	<p>La deuxième version de ce projet est beaucoup plus cohérente et plus équilibrée. Bravo pour cette réflexion. La hauteur de la halle nautique est rassurante pour la vue sans dépasser la hauteur du centre miramar.</p> <p>Obs1: je n'ai pas vu dans le projet la possibilité d'une jonction entre la presqu'île Baumel et l'actuelle capitainerie comme la passerelle mise en place pendant le salon international des monocoques.</p> <p>Obs 2: en terme d'environnement et écologie, les grues actuelles de mise à l'eau, sur l'aire de carénage, fonctionnent au gasoil et provoquent une nuisance sonore et pollution de l'air élevée. Peut on remplacer le carburant par l'électricité pour améliorer cette situation ?</p>

Dématérialisé	24/11/2023	<p>Bon projet, mais:</p> <p>1. Pourquoi cette dénomination "Halle nautique", le mot "Halle", fait penser à Hangar, et effectivement dans le projet présenté, cela ressemble bien à un Hangar!:</p> <p>-N'est il pas possible de traiter architecturalement aussi ce bâtiment pour le rendre agréable à l'oeil?</p> <p>-Peut-on trouver un nom un peu plus vendeur?</p> <p>2.Pourquoi, comme c'est le cas actuellement, sur le quai Pompidou, mettre encore des bordures de béton et des différences de niveau un peu partout, alors que de simples plots ou autres peuvent délimiter les zones piétons/vélos/autos, c'est beaucoup plus fluide à l'oeil, donne l'impression de plus grande surface, moins cher, cela facilite le nettoyage, met en valeur les autres aménagements... La plupart des villes qui piétonisent, suppriment, tous les obstacles qui accrochent la vue! Balladur avait crée les gros et moches "S"en béton, qui allaient un peu dans cette démarche, on peut imaginer mieux!</p>
Dématérialisé	24/11/2023	<p>La réunion de présentation était passionante et le projet est, malgré les inquiétudes compréhensibles, très convaincant!</p> <p>Comme tout chantier il y aura des désagréments, mais globalement c'est la colonne vertebrale de LGM qui sera sublimée.</p> <p>Je n'ai pas de remarques particulières à part une question toute bête : pourquoi ne peut ont pas conserver les magnifiques Lauriers roses, particulièrement somptueux et colorés en Juin. qui sont le long de l'ère de carenage tout en créant une allée piétonne et plantée ?</p> <p>Merci</p>
Papier	24/11/2023	<p>(Fidji) l'analyse du "projet Ville-Port refondé" par la Vigie Citoyenne me semble en tous points pertinente.</p>
Papier	24/11/2023	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>J'ai pris connaissance de la modification du projet d'aménagement du port actuel. Il est très important que le bâtiment construit sur l'Espace Baumel fasse moins de 9 mètres de haut et qu'il y ait un parking, en remplacement, sur le toit.</p> <p>Pour conserver sur LA GRANDE MOTTE Outremer et Gunboat je pense que la ville du LA GRANDE MOTTE pourrait négocier avec le Conservatoire du Littoral pour récupérer l'espace entre La Dune et Le Grand Travers, pour aménager, le long de la route, des immeubles et, à l'arrière, une zone technique qui servirait pour l'ensemble des entreprises de LA GRANDE MOTTE.</p> <p>Ci-joint:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ plan N° 1 : espace actuel</li> <li>◆ plan N° 2 : aménagé avec une base de mise à l'eau qui permettrait de stocker les petits bateaux à moteur de moins de 8 mètres qui sont dans le port actuel sur des rayonnages, similaires au port situé sur la route de PALA V AS et qui donnent sur le LEZ.</li> </ul> <p>La négociation avec le Conservatoire du Littoral pourrait être grandement facilitée par le fait que ce soit un espace enclavé entre deux espaces de la commune de LA GRANDE MOTTE.</p> <p>Sur le plan financier, cette opération pourrait être facilitée par le prix réduit auquel LA GRANDE MOTTE pourrait acheter au Conservatoire du Littoral. Pour compenser les aménagements, routes et branchements divers, les terrains en deuxième ligne, derrière la route, pourraient être vendus à des promoteurs à un prix bien plus élevé que celui acheté au Conservatoire du Littoral.</p> <p>N'hésitez pas à m'appeler si vous pensez que nous pouvons en discuter et, dans l'attente,</p> <p>Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.</p>